



**PROJET D'ETABLISSEMENT  
MECS NOTRE MAISON  
(2022-2026)**



## SOMMAIRE

Chapitre 1 : LA MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL « NOTRE MAISON » .....	11
1 - Le projet de l'Association gestionnaire .....	11
2 - Présentation de la MECS Notre Maison .....	12
2.1 - L'histoire de l'établissement et ses missions .....	12
2.2 - L'organisation générale et le cadre éthique de l'intervention .....	16
3 - La population accueillie .....	20
3.1 - Caractéristiques des personnes accueillies .....	20
3.2 - La prise en compte des besoins des jeunes en situation de handicap .....	24
3.3 - Les spécificités de la prise en charge des mineurs non accompagnés .....	24
3.4 - Le projet personnalisé et son accompagnement .....	25
4 - L'inscription de la structure dans son environnement .....	28
4.1 - Un maillage territorial sur 3 sites géographiques : Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Tonneins et un réseau partenarial développé .....	28
4.2 - Une approche globale de l'accompagnement pour soutenir l'autonomie dans le parcours de vie et préparer l'avenir .....	30
4.3 - Le choix de la mixité sur toutes les unités de vie de l'établissement .....	32
Chapitre 2 : DE LA MAISON D'ENFANTS A LA PLATEFORME DE SERVICES .....	33
1 - Un parcours fonction des besoins et des attentes de la personne accueillie .....	33
1.1 - Des besoins fondamentaux et universels de l'enfant .....	34
1.2 - Des besoins spécifiques et particuliers .....	34
1.3 - La place de la famille dans l'accompagnement .....	35
2 - Des prestations individualisées et adaptables .....	36
3 - Des moyens déployés au service d'un parcours coordonné .....	48
3.1 - De la promotion de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance .....	48
3.2 - Des ressources et des compétences mobilisées .....	50
3.3 - La dynamique de travail en équipe et le questionnement éthique .....	57
4 - Une politique d'amélioration continue de la qualité .....	59
4.1 - La démarche qualité .....	59
4.2 - Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet d'établissement .....	61
Chapitre 3 : LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT .....	70
1 - Les orientations stratégiques .....	70
2 - Les fiches actions .....	72



## GLOSSAIRE

- ✚ A.D.E.P.A.P.E. : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance et des Pupilles d'Etat
- ✚ A.L.G.E.E.I : Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion
- ✚ A.N.E.S.M. : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux.
- ✚ A.P. : Accueil Provisoire
- ✚ A.P.J.M. : Accueil Provisoire Jeune Majeur
- ✚ A.R.S. : Agence Régionale de Santé
- ✚ A.S.E. : Aide Sociale à l'Enfance
- ✚ A.S.R. : Attestation de Sécurité Routière
- ✚ B.A.F.A : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- ✚ B.S.R. : Brevet de Sécurité Routière
- ✚ C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales
- ✚ C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie
- ✚ C.D. : Conseil Départemental
- ✚ C.E.D.A. : Centre d'Evaluation Diagnostic Autisme
- ✚ C.E.S.S.E.C : Commission d'Examen des Situations des Enfants Confiés
- ✚ C.F.A. : Centre de Formation des Apprentis
- ✚ C.I.E. : Contrat Initiative emploi
- ✚ C.I.M.A.D.E : Comité Inter Mouvements Auprès de Evacués
- ✚ C.I.O. : Centre d'Information et d'Orientation
- ✚ C.I.S.T. : Comité Interentreprises pour la Santé au travail.
- ✚ C.M.P.E. : Centre Médico-Psychologique pour Enfants
- ✚ C.M.P.P. : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- ✚ C.M.U. : Couverture Maladie Universelle
- ✚ C.M.S. : Centre Médico-Social
- ✚ CO.DIR. : Comité de Direction
- ✚ CO.PIL. : Comité de Pilotage
- ✚ C.P.A.M. : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ✚ C.P.O.M. : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- ✚ C.R.O.U.S : Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- ✚ C.S.E. : Comité Social et Economique
- ✚ C.S.S.C.T. : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- ✚ C.V.S. : Conseil de la Vie Sociale
- ✚ D.A.M.I.E : Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers
- ✚ D.A.P. : Délégation d'Autorité Parentale
- ✚ D.I.P.C. : Document Individuel De Prise en Charge
- ✚ D.I.R.E.C.C.T.E : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- ✚ D.M.P. : Dossier Médical Partagé
- ✚ D.U. : Dossier Unique
- ✚ D.U.E.R.P : Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ✚ E.P.R.D. : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- ✚ E.R.R.D : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses
- ✚ E .S. : Educateur Spécialisé
- ✚ E.S.A.T : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail

- ✚ E.S.S.M.S : Etablissement et Service Social ou Médico-Social
- ✚ E.T.P. : Equivalent Temps Plein
- ✚ F.L.A.C. : Facile à Lire et à Comprendre
- ✚ F.O.L. : Fédération des Œuvres Laïques
- ✚ G.P.E.C. : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences.
- ✚ G.O.S. : Groupe Opérationnel de Synthèse
- ✚ H.A.C.C.P. : Hazard Analysis Critical Control Point
- ✚ H.A.S. : Haute Autorité de Santé
- ✚ H.P.S.T. : Hôpital, Patients, Santé, Territoires.
- ✚ I.M.Pro. : Institut Médico-Professionnel
- ✚ I.N.F.A.C : Institut National de Formation et Application pour animateurs de Collectivités
- ✚ I.R.E.P.S. : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
- ✚ I.R.P. : Instance Représentantes du Personnel
- ✚ L.R.S. : Loi de la Réforme Sociale
- ✚ M.A.E. : Mesure d'Assistance Educative
- ✚ M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ✚ M..E : Moniteur Educateur
- ✚ M.E.C.S : Maison d'Enfants à Caractère Social
- ✚ M.F.R. : Maison Familiale et Rurale
- ✚ M.I.S.P.E : Mise en Situation Professionnelle
- ✚ M.N.A. : Mineurs Non Accompagnés
- ✚ N.T.I.C. : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ✚ O.F.II : Office Français de l'Immigration et de l'intégration
- ✚ O.P.C.O. : Opérateur de Compétences
- ✚ P.A.I. : Permanence d'Accueil Immédiat
- ✚ P.A.G. : Projet d'Accompagnement Global
- ✚ P.D.C. : Plan de Développement des Compétences
- ✚ P.C.P.E. : Pôle de Compétences de Prestations Externalisées
- ✚ P.E.A.D. : Placement Educatif à Domicile
- ✚ P.E.C. : Parcours Emploi Compétence
- ✚ P.E.P. : Projet Pour l'Enfant
- ✚ P.J.J. : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ✚ P.M.I. : Protection Maternelle Infantile
- ✚ P.P.I. : Projet Personnalisé Individualisé
- ✚ Q.V.T. : Qualité de Vie au Travail
- ✚ R.E.P.A.I.R.S. : Réseau d'Entraide par et pour les Jeunes Placés
- ✚ RETEX : Retour d'Expérience
- ✚ R.Q. : Référent Qualité
- ✚ S.A.E.I.P. : Service d'Accompagnement Educatif et d'Insertion professionnelle
- ✚ S.A.J.M. : Service d'Aide aux Jeunes Mères
- ✚ S.D.R.E. : Soins sans Consentement sur Décision d'un Représentant de l'Etat

# Avant-propos

Chaque établissement social et médico-social doit disposer d'un projet d'établissement, comme le stipule l'article 311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (issu de la loi du 2 Janvier 2002). Au-delà de l'obligation légale, le projet d'établissement porte plusieurs enjeux :

- il fournit un ensemble de repères validés institutionnellement, susceptibles de servir de base au dialogue entre les professionnels et au management des équipes ;
- il permet de dresser les orientations de l'établissement pour les cinq prochaines années ;
- il constitue un outil de connaissance à destination des partenaires institutionnels et prescripteurs et doit servir d'appui pour l'élaboration de support de communication aux jeunes accueillis, leur famille et représentant légal ;
- il constitue un support d'évaluation pour les décideurs, devant leur apporter toutes les garanties quant à la qualité des prestations rendues et la connaissance des principales orientations de l'établissement.

Concernant plus particulièrement la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Notre Maison, la démarche d'élaboration de ce projet a été l'occasion de revisiter, de requestionner en profondeur la façon de penser la mission et son mode de mise en œuvre. Elle nous a aussi permis de nous interroger sur la manière dont l'établissement répondait aux besoins de la population accueillie, prenait en compte les familles et intégrait les attentes des décideurs et partenaires.

Ainsi, le projet porte sur des questions structurelles et donne une part importante aux principales orientations qu'il envisage de poursuivre tout en engageant l'établissement sur les cinq années à venir. Ces perspectives seront à articuler avec un plan d'actions.

Le travail d'élaboration du projet s'est appuyé sur une dynamique participative importante :

- un comité de pilotage « Démarche qualité » élargi représentatif de l'ensemble des corps de métiers ;
- plusieurs groupes de travail thématiques sur plusieurs années, chacun se réunissant de façon régulière ;
- une implication de la quasi-totalité des membres du personnel

Cette volonté de participation des professionnels a impliqué un temps long. Cette durée a pu complexifier la démarche, mais a permis également des dialogues suivis sur des enjeux clés. En soi, les multiples travaux et réflexions professionnelles ont été déjà porteurs de changement et ont permis d'envisager des évolutions nécessaires de manière réaliste.

Enfin, la participation des personnes accueillies a été au centre des préoccupations. Ainsi, une enquête de satisfaction a été menée sous forme numérique dans l'idée d'intégrer les évolutions technologiques comme supports d'expression des attentes et des besoins.

Ce projet d'établissement couvre la période de 2022 à 2026.

Désignation (raison sociale)	MECS Notre Maison
Catégorie de l'ESSMS	Maison d'Enfants à Caractère Social
Adresse complète	2 Rue René Magritte 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Téléphone	05 53 75 01 92
@ mail	<a href="mailto:mecs.notremaison@algeei.org">mecs.notremaison@algeei.org</a>
Fax	05 53 75 25 00
Nom, qualité du représentant de l'établissement	Andriniaina ANDRIANONY, directeur
Autorisations Capacité, modalités d'accueil	<p>La MECS Notre Maison a été créé en 1959. L'autorisation administrative a été renouvelée à compter du 3 Janvier 2017 pour une durée de 15 ans.</p> <p>Selon l'arrêté d'habilitation du 23 Janvier 2008, l'établissement est agréé pour accueillir 62 enfants ou jeunes de 0 à 21 ans (filles et garçons) dans le cadre de la protection de l'enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 places d'accueil en unité de vie – hébergement collectif (des jeunes de 6 à 18 ans)</li> <li>- 20 places d'accueil en placement familial (des enfants ou jeunes de 0 à 21 ans)</li> <li>- 12 places d'accueil en hébergement diversifié (des jeunes de 16 à 21 ans)</li> </ul> <p>L'établissement assure également des mesures de placement éducatif à domicile (PEAD) en fonction des projets personnalisés ou sur proposition des services de l'Aide sociale à l'enfance</p>



Financement	La MECS Notre Maison est financée principalement par le Conseil départemental du Lot et Garonne. Une partie du financement est assurée par d'autres départements (accueil hors 47). L'établissement a intégré le CPOM en 2018 (Dotation globale)
Période d'ouverture	Ouverture 365 jours par an soit 7j/7 et 24h/24

## **LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

### **Les services administratifs**

Antenne de Villeneuve-sur-Lot  SIRET 332 803 519 00 468	2 rue René Magritte 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT Téléphone 05 53 75 01 92 Fax 05 53 75 25 00 mecs.notremaison@algeei.org
Antenne de Fumel  SIRET 332 803 519 00 351	5 rue Lamartine 47500 FUMEL Téléphone 05 53 40 29 30 Fax 05 53 41 92 17 notremaison.fumel@algeei.org
Antenne de Tonneins  SIRET 332 803 519 00 419	2 Ter Boulevard de Lattre de Tassigny 47 TONNEINS Téléphone 05 53 79 33 84 Fax 05 53 84 53 20 mecs.lesglycines@algeei.org

### **Les services techniques et logistiques**

<b>Services techniques et logistiques</b>	Zone artisanale de GOUNEAU 47100 LE TEMPLE-SUR-LOT  Téléphone 06 73 90 01 71
---	---

## LES UNITES D'HEBERGEMENT

Unité de vie / internat de Villeneuve-sur-Lot (2 groupes de 8 places)	38-40 rue des Jardins 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT 06 31 96 48 98 06 77 89 26 70 mecs.villeneuve@algeei.org
Unité de vie/ internat de Tonneins 6 places	61 cours Verdun 47400 TONNEINS 06 77 89 26 15 notremaison.petitparis@algeei.org
Unité de vie / internat de Fumel 8 places	10 rue Lamartine 47500 FUMEL 05 53 40 91 22 – 06 77 89 26 65 intfumel.mecs@algeei.org

## LES SERVICES EDUCATIFS

Service de placement familial  20 places dont 10 places à Tonneins 10 places à Fumel	2 Ter Boulevard de Lattre de Tassigny 47 TONNEINS 06 43 90 23 39 pf.lesglycines@algeei.org  5 rue Lamartine 47500 FUMEL 06 79 67 74 37 pf.fumel@algeei.org
Service insertion 12 places correspondant à 12 appartements en location à Villeneuve-sur-Lot et Tonneins	2 Ter Boulevard de Lattre de Tassigny 47 TONNEINS 06 18 09 87 71 insertion.lesglycines@algeei.org

## Chapitre 1 : LA MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL « NOTRE MAISON »

### 1 - Le projet de l'Association gestionnaire

Créée en 1980, L'ALGEEI est une association issue de la Fédération des Œuvres Laïques du Lot-et-Garonne. C'est un employeur important au niveau départemental avec plus de 750 personnes salariées en 2021. La Fédération des Œuvres Laïques du Lot-et-Garonne a été créée en 1927 dans le but essentiel d'«aimer et défendre la pensée de l'école laïque », à une période où la question de la laïcité constituait un enjeu politique important dans la défense du service public.

L'ALGEEI est créée afin d'assurer la gestion et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux de la F.O.L. Elle gère à ce jour vingt-six établissements et services du secteur social et médico-social. Régie par la loi sur les associations du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'ALGEEI a pour mission « d'assurer la gestion et le développement des établissements et des services en associant, dans l'esprit et avec les moyens des conventions de 1956 et de 1965 conclues entre la Préfecture et le Conseil Général de Lot-et-Garonne, les administrations publiques, les élus des collectivités territoriales et les représentants des organismes sociaux.

Dans le respect des principes de laïcité, elle a pour missions de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales. Elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services conformément au règlement intérieur. Elle étudie et arrête toutes les mesures concernant l'adaptation et le développement des structures correspondant aux besoins recensés.

Tout en conservant son acronyme, l'association a voulu s'adapter en 2000 aux nouvelles dénominations du secteur. Elle a pour ce faire modifié la signification des 2 dernières lettres E et I : « Enfance Inadaptée » qui sont devenues « Education et Insertion ». En effet, les termes « Enfance Inadaptée » n'ont plus, de nos jours, de sens, dans la mesure où c'est l'Insertion Sociale qui constitue la préoccupation centrale des politiques publiques.

Le projet associatif a fait l'objet d'une réactualisation en 2017 dans le cadre d'une démarche participative en inscrivant l'ensemble des acteurs dans une réflexion commune. Usagers, professionnels et administrateurs ont contribué à son élaboration. Plusieurs thèmes sont abordés :

- *Lois de santé, réforme territoriale, mesures relatives au secteur médico-social : quels impacts sur notre organisation ? Quels partenariats à venir ? Quels bénéfices attendus ou espérés pour les usagers de nos structures ?*
- *Laïcité, intégration, inclusion, radicalisation, citoyenneté, vie affective, parentalité, handicap... : quel message portons-nous ou devons-nous porter au sein et en dehors de*

*l'association ? Quels moyens devons-nous mettre en œuvre pour être audible en intra comme à l'extérieur de l'association ?*

- *Réseaux sociaux, société hyper connectée, nouvelles technologies : quels enjeux à venir ? Quelles incidences sur notre organisation ? Nos relations à l'autre, nos représentations, quelle que soit notre place au sein de l'association, professionnels, usagers ou administrateurs ?*
- *Usagers et famille : place et rôle dans l'association et les établissements et services ? Légitimité des actions et combats menés dans le champ social comme du handicap, cadre de vie défendu, accès à la culture, à l'emploi etc ?*
- *Innovation : établissement et service de demain ?*
- *Nouveaux modes d'accompagnement, impact sur l'organisation. Enjeux Ressources humaines : accompagnement au changement, étayage, sens, partage et régulation.*

Les valeurs de l'ALGEEI sont déclinées dans une Charte associative.

## 2 - Présentation de la MECS Notre Maison

### 2.1 - L'histoire de l'établissement et ses missions

Plus de 60 ans de culture associative avaient permis à l'A.L.G.E.E.I. de se structurer et de se développer en proposant des projets adaptés à l'évolution de la commande publique.

Notre Maison, en tant qu'établissement historique de la F.O.L., a puisé ses forces dans cette culture ; mais il convient de prendre en compte sa propre trajectoire, en tant qu'établissement dont l'histoire particulière est, à l'origine, totalement en lien avec celle du village de Laparade.

Laparade est connu pour être pendant la seconde guerre mondiale un des hauts lieux de la Résistance, comme l'atteste la cérémonie annuelle du 12 juillet au « mur des fusillés ».

A la libération, des « règlements de compte » entre résistants et collaborateurs ont désigné le propriétaire d'une grosse maison bourgeoise du village comme ayant collaboré avec l'occupant. Il sera spolié de son patrimoine et « le Château » (c'est le nom donné par les villageois à cette demeure bourgeoise), sera transféré à une association d'anciens combattants dont le but était d'accueillir les enfants orphelins dont les parents avaient été victimes des camps d'extermination.

Cette association donnera son nom à la future Maison d'Enfants, « Notre Maison».

En novembre 1956, tous les enfants de victimes étant désormais majeurs, la F.O.L. va hériter de ce patrimoine pour y organiser des colonies maternelles pour les très jeunes enfants, durant les congés scolaires.

Enfin, en 1959, « Notre Maison » se transforme en « Centre Permanent d'Accueil d'Enfants Cas Sociaux », hébergeant 45 enfants et dirigé par un instituteur qui dispense la classe à l'intérieur des murs, assisté par un éducateur-chef chargé de l'internat, lui aussi instituteur.

A partir de cette période qui correspond aux deux grandes lois fondatrices de ce qui va devenir la Protection de l'Enfance - l'Assistance Educative du 23 décembre 1958 et le décret de Protection Administrative du 7 janvier 1959 - la Maison d'Enfants à Caractère Social va se développer et s'adapter en permanence aux besoins du territoire. Au gré des Schémas Départementaux successifs, deux antennes vont être créées : Fumel en 1987 et Tonneins en 2000.

Du fait de ses origines, la M.E.C.S. est imprégnée de la notion de « substitution familiale », qu'elle porte en son nom même. Cependant, depuis une dizaine d'années, soucieuse de s'adapter à l'évolution des politiques sociales (L.R.S. de janvier 2002, réforme de mars 2007, mars 2016, février 2022), la M.E.C.S. a su modifier ses logiques d'action pour se dégager de cette notion de substitution qui constituait jadis son identité auprès des prescripteurs du territoire. Les familles, jadis oubliées « *dans l'intérêt des enfants* », sont désormais réinvesties et totalement associées aux Projets Individualisés de leurs enfants, passant de la logique de substitution vers celle de suppléance, en visant la coéducation.

L'offre de services s'est développée en cohérence avec les politiques publiques. Ainsi, à partir de 1987, avec la création de l'antenne de Fumel, l'établissement a entamé le processus de création de petites unités de vie, un mouvement de désinstitutionalisation de façon progressive, c'est-à-dire l'institution autrement.

La structure a diversifié ses prestations de services avec la création de l'antenne de Tonneins en 2000 et le déménagement à Villeneuve sur Lot en 2016 afin de mieux répondre aux besoins des enfants et jeunes accueillis, à la politique d'inclusion sociale.

Dans le cadre des différents projets d'établissement successifs et en adéquation avec l'évolution du projet associatif, la palette de réponses modulables proposées par l'établissement s'est enrichie :

- en matière d'hébergement : en petites unités de vie sur trois zones géographiques - Tonneins, Fumel et Villeneuve sur Lot- en pré-studio, en famille d'accueil, en appartement autonome, en hébergement de loisirs le weekend et les vacances scolaires, en famille hébergeante dans le cadre d'un séjour d'éloignement ou même à l'étranger durant une période définie en lien avec les besoins et avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale et les autorités compétentes;

- en matière de services complémentaires : services éducatifs sur les unités de vie, sur le service insertion et placement familial, plusieurs modalités d'accueil pouvant évoluer tout au long du parcours, prestation intermédiaire consistant à proposer un pré studio sur l'internat éducatif afin d'anticiper et favoriser l'accès à l'autonomie, possibilité d'un logement autonome avec suivi éducatif dès 16 ans, accompagnement socio-éducatif et psychologique pour les jeunes majeurs, des interventions diversifiées, individualisées dans le cadre d'un travail avec les familles en fonction des besoins des projets.

Cette reconfiguration progressive de l'établissement obéit à une logique centrée sur l'enfant ou le jeune accueilli et sa famille à partir des éléments posés par le magistrat dans l'ordonnance de placement ou le contrat d'accueil provisoire, le projet de vie, ses attentes, ses capacités, ses ressources, son développement et son parcours ; dans une logique de parcours fluide, cohérent, révisable, adaptable.

Ce modèle organisationnel qui s'est construit au fil du temps correspond à une autre conception de l'offre et un mode de fonctionnement radicalement différent du modèle organisationnel d'origine institué à Laparade.

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants, adolescents et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

Les enfants sont confiés par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance (placement indirect) ou par le juge des enfants (placement direct), dans le cadre d'une protection administrative (accueil provisoire) ou d'une protection judiciaire – au titre de l'enfance en danger (article 375 du code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 Février 1945).

Les prestations assurées par l'établissement sont comparables à celles proposées par les foyers de l'enfance : à côté de leur mission traditionnelle d'accueil long, ces structures assurent un accueil d'urgence des mineurs (permanence d'accueil immédiat ou la P.A.I).

Afin d'apporter une qualité optimale au service rendu, la MECS Notre Maison se fixe comme objectif :

- d'assurer le bien-être physique et moral de la personne accueillie,
- de garantir sa sécurité,
- d'assurer son éducation, de développer ses moyens d'expression, ses potentialités intellectuelles, manuelles et physiques,
- d'assurer son inscription dans une scolarité adaptée à ses aptitudes,
- de favoriser son autonomie dans sa vie quotidienne,
- d'assurer une surveillance médicale et des soins adaptés,
- d'informer et d'associer la famille et l'entourage habituel de la personne accueillie.

Les MECS font l'objet d'une autorisation administrative délivrée par le président du Conseil départemental ou conjointement par le président du Conseil départemental et le préfet du département (au nom du ministère de la Justice).

Une convention d'habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'enfance est signée entre le responsable de l'organisme gestionnaire et le président du Conseil départemental.

Pour accueillir des enfants placés directement par le juge, les établissements peuvent également être habilités « Justice » par le préfet. Certains établissements sont également conventionnés avec la Sécurité sociale, principalement pour accueillir des jeunes présentant des troubles du comportement et de la personnalité.

<p>Les textes de référence</p>	<p>Code de l'action sociale et des familles : articles L.312-1 (I- 1° et 4°), L. 313-1 à 9 (autorisation), L.313-10 (habilitation justice)</p> <p>Code de l'action sociale et des familles : articles L.222-5 (mesures), L.228-3 (financement des mesures judiciaires)</p> <p>Code civil : articles 375-3, 375-5, 377, 380, 411 (mesures)</p> <p>Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante</p> <p>Décret n°75-96 du 18 Février 1975 fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs</p>
<p>D'autres textes prescriptifs de missions et d'obligation de fonctionnement</p>	<p>Loi n°2002 2 du 2 Janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;</p> <p>Loi du 5 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance</p> <p>Loi HPST du 21 Juillet 2009</p> <p>Loi du 14 Mars 2016 réformant la protection de l'enfance</p> <p>Loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants</p>

## 2.2 - L'organisation générale et le cadre éthique de l'intervention

### 2.2.1 - Son organisation générale

Au niveau départemental, en tant qu'établissement de protection de l'enfance, la M.E.C.S Notre Maison est le seul à ne pas détenir la double habilitation. En effet, il dispose d'un agrément unique autour de la garde A.S.E. Dans le domaine de la tarification, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) n'est pas impliquée ; seul le Service Enfance et Famille rattaché à la Direction générale du développement social est concerné par la question de la définition de notre activité et des moyens budgétaires alloués.

Selon l'arrêté d'habilitation du 23 Janvier 2008, l'établissement est agréé pour accueillir 62 enfants ou jeunes de 0 à 21 ans (filles et garçons) dans le cadre de la protection de l'enfance :

- 30 places d'accueil en unité de vie – hébergement collectif (des jeunes de 6 à 18 ans)
- 20 places d'accueil en placement familial (des enfants ou jeunes de 0 à 21 ans)
- 12 places d'accueil en hébergement diversifié (des jeunes de 16 à 21 ans)

Les 30 places d'accueil en unité de vie sont réparties de la façon suivante :

- 6 places d'accueil à l'internat éducatif de Tonneins pour les grands adolescents de 15 à 18 ans
- 2 groupes de 8 jeunes soit 16 places d'accueil à l'internat éducatif de Villeneuve sur Lot pour les 6 à 18 ans
- 8 places d'accueil à l'internat éducatif de Fumel pour les 6 à 18 ans.

Les 20 places d'accueil au service de placement familial pour les 0 à 21 ans sont réparties entre Tonneins (10 places) et Fumel (10 places)

Les 12 places d'accueil en hébergement diversifié du service insertion pour les jeunes de 16 à 21 ans sont réparties entre Villeneuve sur Lot et Tonneins en fonction des projets des jeunes.

En vertu de l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et compte tenu des résultats de l'évaluation externe, l'autorisation administrative a été renouvelée à compter du 3 Janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

L'établissement participe à la Permanence d'accueil immédiat (PAI) selon le calendrier fixé par le Service Enfance Famille. Ce dispositif départemental vise à prendre en charge lors d'une semaine de permanence, le week-end compris, les situations d'urgence éducative confiées directement par le Parquet lorsque le foyer d'urgence départemental est saturé.

La MECS Notre Maison dans le cadre de la diversification des méthodes d'intervention assure également des mesures de Placement Educatif à Domicile (PEAD). Au niveau juridique, la décision d'un Placement Educatif à Domicile s'inscrit dans le cadre général du Droit, art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire. Les modalités de ce placement autorisent un droit de visite et d'hébergement quotidien du mineur au domicile du ou des parents.



En fonction de l'évolution de la situation, ce droit peut être modulé quand le jugement de placement laisse au service de la protection de l'enfance la possibilité « d'un repli » en structure d'accueil si nécessaire. Le PEAD est une alternative au placement traditionnel alliant protection judiciaire, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, mobilisation de moyens d'intervention d'un placement si besoin du fait du danger encouru par le mineur.

Chaque accompagnement en PEAD est pensé et élaboré dans le projet personnalisé de chaque jeune. Ce dispositif permet un repli avec un hébergement possible sur le lieu d'accueil rattaché à la MECS. Cette décision de repli doit être validée par le juge des Enfants et le service d'aide sociale à l'enfance. Pour les jeunes accompagnés suite à un placement, le repli sera effectué sur le même service de la MECS Notre Maison afin de rassurer et apaiser.

### *2.2.2 - Le cadre éthique de l'intervention*

Pour réaliser ses missions, la MECS Notre Maison s'inspire des principes prônés par L'ALGEEI :

- Place la primauté de la personne avant toute autre considération, défend un système de soins et de services accessibles à tous et accomplit ses missions dans le cadre d'une gestion désintéressée
- Propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services
- Promeut le secteur privé à but non lucratif comme participant légitime aux missions d'intérêt général au bénéfice des usagers
- Développe à l'intérieur de ses établissements et services, entre les professionnels et les usagers une culture commune de solidarité et au service du public
- Fait vivre en son sein la démocratie interne
- Veille à ce que soit exécutée une mission d'intérêt général et d'utilité sociale en se définissant comme au service des usagers
- Nourrit une réflexion éthique sur tout sujet touchant à ses missions ou toute question préoccupant ses adhérents
- Assure une présence active et militante auprès de toute instance qui concourt à l'élaboration des politiques sociales
- S'inscrit dans un partenariat affirmé et constructif avec les autres associations de la même mouvance
- Crée et entretient des échanges et liens avec les institutions de l'Union Européenne ayant la même finalité

- Assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des organismes sociaux
- Crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur.

En outre, la MECS Notre Maison inscrit ses actions en étayant ses réflexions aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées par la Haute Autorité de Santé (HAS) :

- « Evaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger : cadre national de référence » (Janvier 2021)
- "Concevoir et soutenir la réussite scolaire et éducative des enfants en situation de handicap et des enfants accompagnés par le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance" (juillet 2019)
- "Améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance" (juillet 2019)
- "Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement" (Mars 2019)
- "La prévention de la violence au sein des établissements d'accueil" (Février 2019)
- "L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits "Mineurs isolés étrangers" (Février 2018)
- "L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation" (Décembre 2017)
- "les espaces de calme-retrait et d'apaisement" (Janvier 2017)
- "ESSMS : Valorisez les résultats de vos évaluations - Guide à l'attention des responsables d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et leur inscription dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accompagnement" (Décembre 2016)
- "Prendre en compte la santé des mineurs/majeurs dans le cadre des établissement/services de la protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur" (Janvier 2016)
- "Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur" (Juillet 2015)
- "Evaluation interne: repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives" (Janvier 2015)

- "L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance" (Décembre 2014)
- "L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure" (Mai 2013)
- "Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance" (Mai 2011)
- "Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux" (Octobre 2010)
- "L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement" (Mars 2010)
- "Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service" (Mai 2010)
- "Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement" (Novembre 2009)

Enfin, deux chartes font référence pour les professionnels dans leurs missions auprès des enfants et jeunes accueillis :

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie selon l'arrêté du 8 Septembre 2003 qui prévoit : le principe de non-discrimination, le droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté, le droit à l'information, le principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne, le droit à la renonciation, le droit au respect des liens familiaux, le droit à la protection, le droit à l'autonomie, le principe de prévention et de soutien, le droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie, le droit à la pratique religieuse, le respect de la dignité de la personne et de son intimité;

- Charte des valeurs de l'ALGEEI qui dans la ligne des valeurs fondamentales de la Ligue de l'enseignement basées sur la laïcité, la citoyenneté et la liberté de conscience, se définit

- **comme une Association** : pour s'unir volontairement, se dévouer réciproquement et promouvoir le partage, s'engager à garantir un fonctionnement et un accueil de qualité, s'exprimer librement dans le respect de l'autre, fédérer des propositions légitimes de création et d'innovation, se conformer aux statuts, expression de la volonté collective

**Laique** : pour agir en toute équité afin d'abolir toute distinction de droit pour les usagers au sein de la société, avoir la liberté de jugement permettant de prendre les décisions en toute indépendance dans l'intérêt de tous, se comporter en personne consciente de ses responsabilités, de ses obligations morales et humaines vis-à-vis des usagers et des institutions

**De gestion** : pour garantir la rigueur et la transparence, donner les éléments nécessaires et lisibles à tous les responsables et partenaires de l'Association, assurer la pérennité des activités, anticiper et faire évoluer l'Association dans une dynamique optimale

**D'établissements** : pour offrir des réponses diversifiées dans la prévention et le soin au travers du projet associatif et des projets d'établissements et services, au regard de l'évaluation des besoins des usagers, initier ou renforcer un partenariat ouvert et créatif avec les différents acteurs du champ sanitaire, social, et médico-social, développer la qualification et la pluridisciplinarité des équipes de professionnels, défendre un cadre de vie adapté sans un environnement agréable et chaleureux

**D'éducation** : pour proposer dans le cadre du projet de vie des apprentissages appropriés, favoriser l'épanouissement, l'autonomie, l'acquisition des savoirs par l'instruction et la socialisation, soutenir l'utilisateur et sa famille dans le choix et le suivi des formations proposées, évaluer de manière constante les acquisitions, l'efficacité et la bonne adaptation du projet.

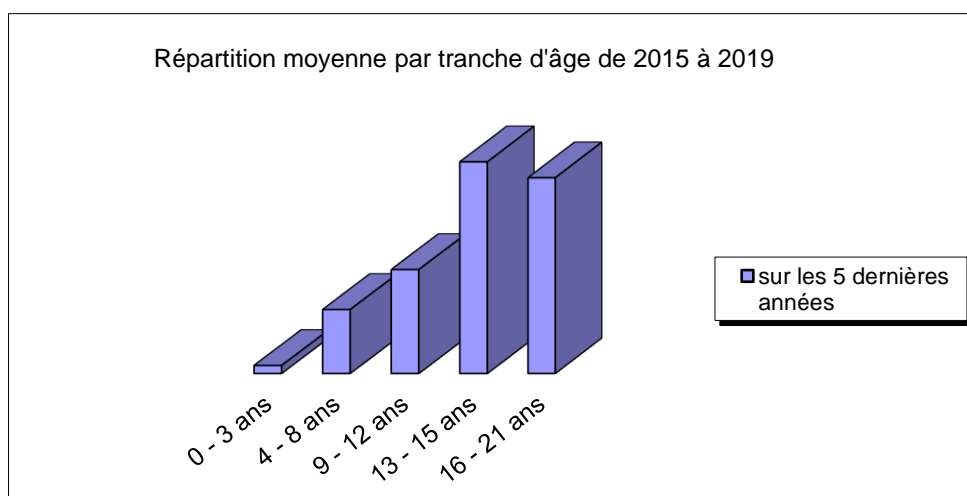
### 3 - La population accueillie

Depuis sa création en Octobre 1959 à Laparade en tant que centre permanent pour les enfants dits « cas sociaux », la MECS Notre Maison a su s'adapter à plusieurs niveaux : en faisant évoluer les dispositifs de prise en charge au fil du temps et en accueillant divers profils de personnes accueillies aux besoins et attentes spécifiques:

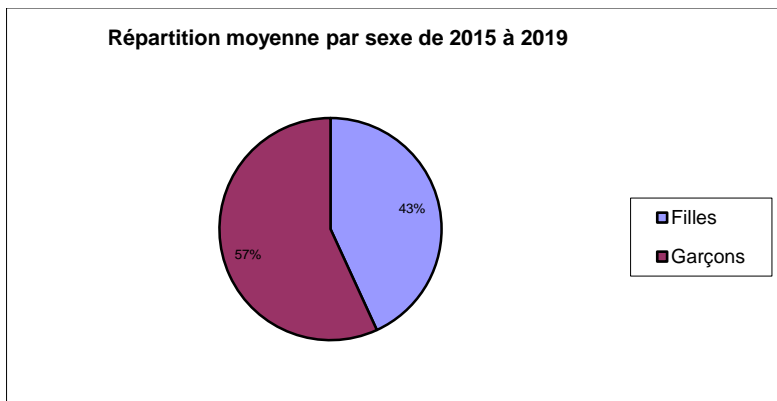
- des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises et dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec une précarité sociale, diverses pathologies etc
- des mineurs en situation de handicap présentant des troubles du développement d'ordre psychologique, affectif, cognitif etc
- des mineurs non accompagnés c'est-à-dire des jeunes migrants isolés sur le territoire après un long parcours ponctué d'errance et de danger
- des jeunes majeurs en difficulté sociale

#### 3.1 - Caractéristiques des personnes accueillies

Répartition de la population accueillie par âge et par sexe.

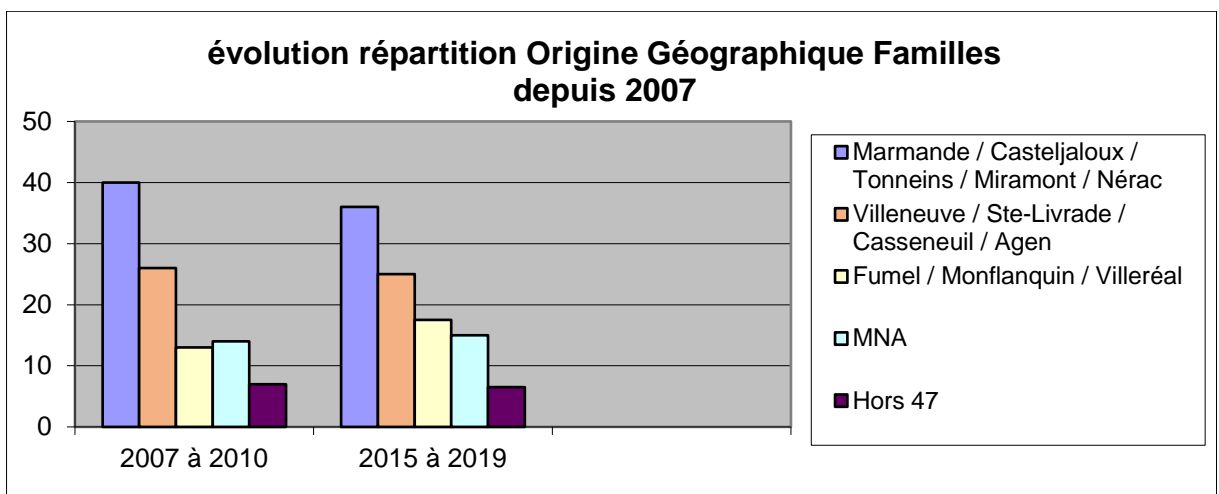


De 2015 à 2019, on note que la tranche des adolescents est la plus importante. Ils sont principalement pris en charge en internat éducatif. Vient ensuite celle des grands adolescents et des jeunes majeurs qui sont accueillis en pré-studio et en appartement autonome.



Les garçons sont majoritaires dans l'ensemble des dispositifs à 57% entre 2015 et 2019.

Répartition géographique de la population accueillie à partir du lieu de résidence des familles



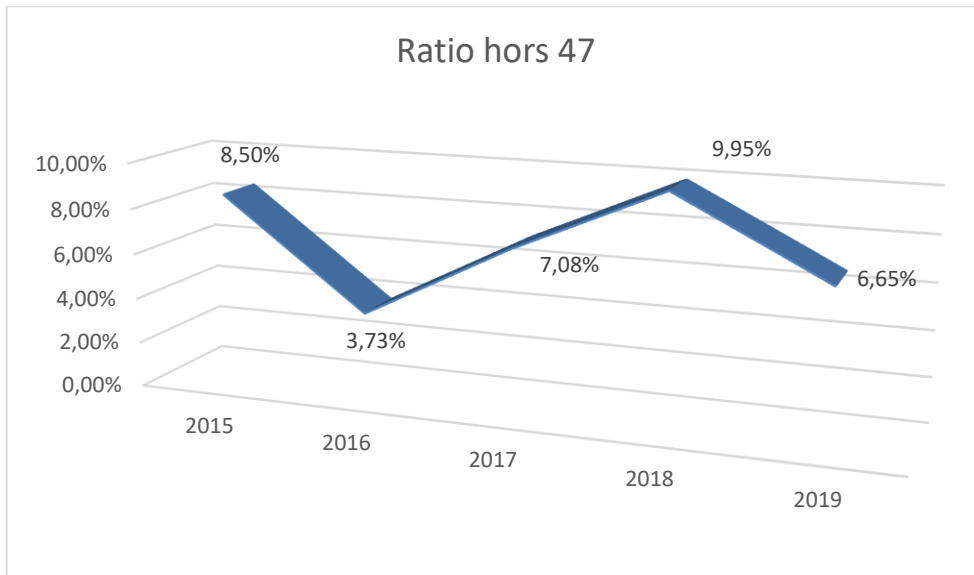
Les indicateurs de lieu de résidence des parents montrent que :

- le secteur principal d'intervention de l'établissement sur la période reste le Nord-Ouest du Lot et Garonne avec Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont de Guyenne
- vient ensuite le secteur du Grand Villeneuvois couplé avec Agen
- et le Fumélois associé avec Monflanquin et Villeréal

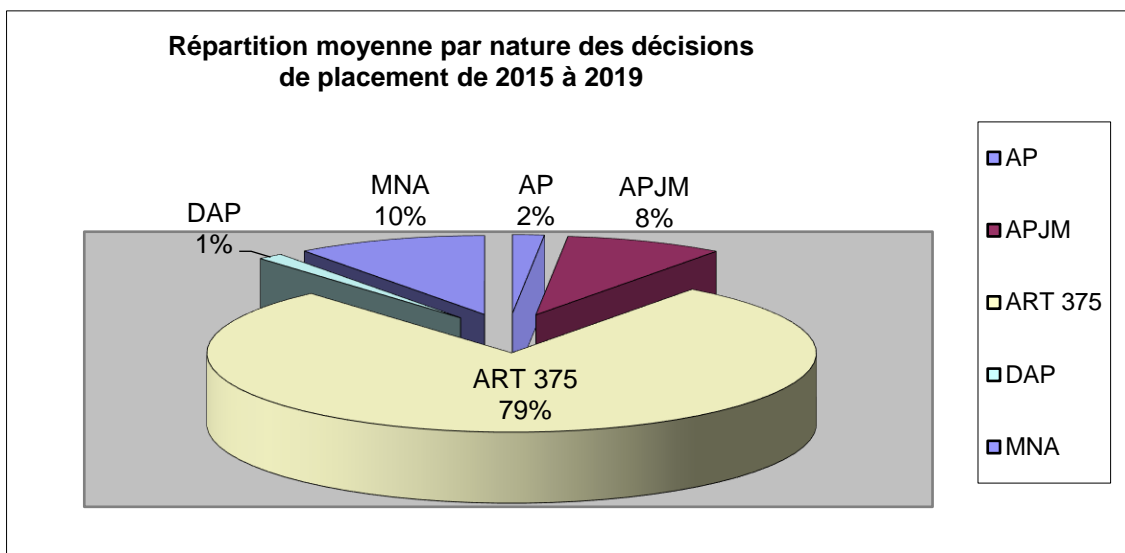
Enfin, l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) s'est fortement développé depuis 2015.

Depuis la nouvelle habilitation par le Conseil départemental en Janvier 2008, l'établissement est tenu d'accueillir une partie de son effectif en dehors du département de Lot-et-Garonne.

Il est à noter que l'augmentation du pourcentage des accueils hors 47 peut être liée aux déménagements de certaines familles vers des départements limitrophes en cours de mesure. Ce paramètre fort aléatoire a un impact important sur le budget de l'établissement.



Répartition par nature de mesure



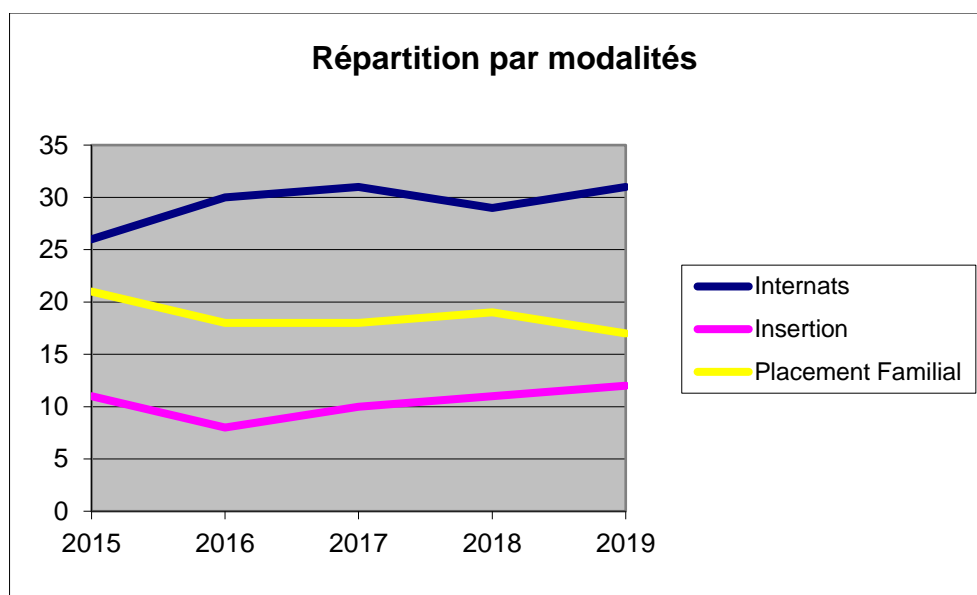
**Art 375** : mesure d'assistance éducative ; **MNA** : mineurs non accompagnés (tutelle)

**DAP** : délégation d'autorité parentale ; **AP** : accueil provisoire ; **APJM** : Accueil provisoire Jeune Majeur

La MECS Notre Maison a accueilli entre 2015 et 2019 :

- majoritairement des mineurs sous assistance éducative ordonnée par les magistrats (art 375) à 79 % ;
- 10% des mesures de tutelle pour les mineurs non accompagnés (MNA)
- l'accueil provisoire jeune majeur (APJM) représente 8%.
- Enfin, on relève une proportion très faible d'accueil provisoire (AP) à 2% et de délégations d'autorité parentale (DAP) à 1%.

Répartition par modalité de 2015 à 2019



La modalité principale d'accueil et d'accompagnement reste l'hébergement collectif. L'établissement propose 3 internats éducatifs répartis sur 3 zones géographiques : l'unité de vie de Fumel, l'internat de Villeneuve sur Lot composé de deux groupes de vie, l'unité de vie de Tonneins.

Le placement familial vient compléter notre offre de service et se situe en deuxième position en terme de places. Enfin, l'accompagnement social individualisé mis en œuvre par le service insertion constitue une modalité permettant de favoriser l'inclusion sociale au moyen d'appartements autonomes mis à disposition des grands adolescents à partir de 16 ans et en fonction du projet personnalisé de chacun.

### 3.2 - La prise en compte des besoins des jeunes en situation de handicap

De manière générale, 15 à 20% de l'effectif de jeunes accueillis à la MECS Notre Maison sont en situation de handicap. Ces jeunes en difficulté peuvent cumuler handicap, troubles psychiques, troubles du comportement, addictions etc. Les troubles peuvent mettre en échec les dispositifs d'aide et de soin qui leur sont proposés correspondant aux projets personnalisés. La prise en compte de l'ensemble de leurs besoins se heurte encore trop souvent à des articulations parfois difficiles entre les différentes modalités d'accompagnement portées par des acteurs tant du champ de la protection de l'enfance, du handicap ou du champ sanitaire.

Les professionnels de la MECS Notre Maison se mobilisent tout au long de leur parcours dans la recherche de solutions en impliquant les différents acteurs concernés. Très souvent, la complexité réside dans le fait qu'il s'agit d'un cumul de situations qui s'interpénètrent : le travail institutionnel, la coordination et la mobilisation des différents acteurs, l'histoire du jeune et la problématique familiale, les comportements réactionnels etc. En fonction des circonstances, les équipes peuvent se trouver en limite de leurs pratiques, de leurs compétences et de leur éthique d'intervention.

En définitive, pour les équipes qui accompagnent ces jeunes, ce n'est pas tant la question de la caractérisation des troubles qui se pose que celle d'y répondre par une « clinique » élaborée dans des rencontres pluridisciplinaires et interinstitutionnelles engageant l'ensemble des acteurs. Face aux situations complexes, il est primordial de renforcer et de rendre incontournable le partage des compétences interinstitutionnelles, d'adapter les accueils et les suivis aux besoins des jeunes et de renforcer la professionnalité des équipes.

L'adoption d'une nouvelle approche du travail partenarial entre le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance et le secteur du handicap en s'appuyant sur les domaines d'expertise des établissements sociaux et médico-sociaux constitue une voie possible qui permettra de renforcer l'étayage des familles, des familles d'accueil, des aidants et autres professionnels concernés afin que les solutions mises en place puissent s'articuler et tenir durablement. Ce projet d'établissement envisage cette évolution dans le cadre de la constitution d'une équipe mobile ASE- Handicap évoquée dans les orientations stratégiques.

### 3.3 - Les spécificités de la prise en charge des mineurs non accompagnés

Depuis 2015, la MECS Notre Maison accueille des mineurs étrangers, des mineurs non accompagnés, dans le cadre de la protection de l'enfance. L'institution a fait le choix de les accueillir comme tous les autres mineurs en danger en France et de les inclure dans les dispositifs habituels prévus pour les nationaux. Ainsi, la MECS Notre Maison n'a pas créé de services dédiés.



Ces jeunes, d'origine malienne, ivoirienne, gabonaise, pakistanaise, etc. sont orientés vers la MECS par les conseils départementaux : le Lot-et-Garonne et autres départements. Ils sont arrivés dans le cadre de l'accueil d'urgence ou à l'occasion d'une réorientation après un premier accueil en foyer départemental de l'enfance. Le Conseil Départemental procède à une première évaluation en vue de l'orientation du mineur.

Dans les premiers temps à la MECS, ces jeunes sont accueillis par le biais de la P.A.I en famille d'accueil, puis orientés vers le service Insertion, en appartements autonomes, ou sur un petit collectif d'internats en fonction des éléments du projet personnalisé. Nous veillons à la qualité de l'accueil, dès le premier jour, au regard des parcours migratoires très compliqués de ces jeunes. Le/la psychologue du service concerné propose des entretiens, avec un interprète, à chaque jeune. L'établissement déploie des moyens importants pour assurer leur accompagnement. En effet, plusieurs partenaires sont mobilisés : l'Education nationale, des associations, le réseau d'entreprises, des employeurs privés etc.

L'établissement pratique l'intégration par les pairs dans le cadre de temps de parole, de rencontres avec les autres jeunes se trouvant dans la même situation. Un outil a été créé, un livret d'accueil, mis en place par une éducatrice et les mineurs non accompagnés, pour chacun des services de la MECS afin de les aider à se repérer, avec quelques premiers mots d'usage en français et la traduction pour chaque pays d'origine avec des dessins et signes. L'ALGEEI en tant qu'organisme gestionnaire s'est fortement mobilisée afin que les mineurs non accompagnés sous contrats d'apprentissage puissent accéder à un compte bancaire.

Toutes les équipes de la MECS Notre Maison ont maintenant développé des compétences dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs issus de l'immigration. Un groupe de travail interne réfléchit et œuvre pour l'amélioration continue de la prise en charge de ce public.

### **3.4 - Le projet personnalisé et son accompagnement**

#### *3.4.1 - L'admission et l'accueil*

Les demandes d'admission sont reçues par le secrétariat de direction de l'établissement. En fonction des places disponibles sur les différentes unités de vie ou services de la MECS Notre Maison, l'équipe de direction examine les éléments du dossier et décide s'il y a lieu de donner suite en proposant une présentation de la situation dans un premier temps avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement et avec l'avis favorable des responsables territoriales ASE. Cette première rencontre est organisée avec le service qui sollicite et en présence d'un cadre et de l'équipe pluridisciplinaire.

Dans un second temps, l'équipe de direction réexamine la situation à partir des éléments recueillis lors de cette présentation de situation. Par la suite, en cas d'avis favorable, une date

de rencontre est proposée au service social prescripteur accompagné de l'utilisateur et de sa famille (ou de son représentant légal). Ils sont accueillis par le cadre responsable du service et un éducateur.

Il est procédé à la visite de l'établissement et à un entretien au cours duquel sont fournis différents documents prévus par la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale : la liste des pièces à fournir le jour de l'accueil, le livret d'accueil, la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement.

Le jour de l'accueil fixé, le mineur accompagné par les parents ou par la personne titulaire de l'autorité parentale ou le service prescripteur est reçu par un membre de la direction et le référent éducatif nommé qui sera chargé du suivi du projet personnalisé du jeune. Dans le cas du jeune majeur, la procédure est différente puisque l'accueil provisoire jeune majeur (APJM) est signé par ce dernier après décision favorable de la Commission départementale Jeunes Majeurs.

Le temps de l'accueil de l'enfant est une étape essentielle dans le parcours. En effet, il est indispensable de lui accorder un soin particulier. A titre d'exemple sur les unités de vie, les autres enfants du groupe sont prévenus de l'arrivée. L'éducateur référent aura au préalable transmis les informations dont il dispose à l'ensemble de l'équipe dans le cadre d'une réunion de projet afin que chacun puisse accueillir l'enfant dans sa singularité.

L'enfant bénéficiera d'une chambre individuelle, réaménagée, préparée et personnalisée en fonction de son âge, de son sexe ou d'une indication sur un intérêt particulier décelé au moment de la présentation de la situation etc.

Une fête de bienvenue est organisée après l'installation afin de permettre à l'enfant de rencontrer le nouvel entourage. L'accueil des enfants se fait dans le respect de leur singularité. Il s'agit de trouver une juste mesure entre le respect des valeurs culturelles transmises par les parents et une possible adaptation à la culture du pays d'accueil s'agissant par exemple des mineurs non accompagnés (M.N.A)

#### *3.4.2 - L'élaboration et le suivi du projet personnalisé*

L'équipe de direction est garante du projet personnalisé des jeunes accueillis au sein de l'établissement. Cependant, le cadre responsable du service et l'éducateur référent en assurent la mise en œuvre et le suivi. Le parcours institutionnel est jalonné d'étapes :

1 mois après l'accueil :

- Le Document individuel de prise en charge (DIPC) est présenté à la personne accueillie et aux titulaires de l'autorité parentale pour le mineur ou au jeune majeur ; la signature de ce document n'est pas obligatoire
- La synthèse d'admission est programmée avec les services qui étaient en « amont » du placement et le responsable territoriale ASE ou le référent du service s'il existe.

Entre le 4<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> mois après l'accueil :

Cette phase correspond au recueil des attentes et à l'observation des compétences de la personne accueillie. Il s'agit pour les équipes pluridisciplinaires de pouvoir affiner les besoins et les axes de travail définis initialement par le magistrat dans le cadre d'un placement judiciaire, ou précisés dans le cadre du contrat d'accueil provisoire en cas de placement administratif.

Des réunions sont engagées de façon à intégrer l'ensemble des paramètres. Tous les acteurs impliqués sont invités à participer dans la co-construction du projet personnalisé. Son articulation avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) est garantie à travers l'implication du personnel de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le suivi de l'accompagnement durant les différentes phases.

### *3.4.3 - La sortie ou le terme de l'accompagnement*

La mesure d'Assistance Educative prescrite par le magistrat ou le contrat d'accueil provisoire signé avec le Service Enfance Famille du Conseil départemental est dans la plupart des cas d'une durée d'1 an. Environ 10 semaines avant ce terme, la synthèse bilan est élaborée en équipe pluridisciplinaire. Cet écrit fait état de l'évolution de l'accompagnement ainsi que celle de la problématique familiale. En fonction de la nature de la mesure, ce rapport est communiqué au Service Enfance Famille et au magistrat. Il s'agit de questionner l'avancée du projet, d'en définir les perspectives à travers des propositions à soumettre :

- soit une fin du placement
- soit le renouvellement dans le même dispositif
- soit une proposition de prise en charge différente (changement de modalité, réorientation, internat séquentiel, PEAD etc)

En fonction de l'issue des audiences auprès du tribunal pour enfants ou de la réévaluation du contrat d'accueil provisoire, un avenant au DIPC (document individuel de prise en charge) est rédigé et proposé aux parties prenantes.

Dans le cadre de la mesure d'Assistance Educative, la décision du magistrat s'impose à la personne accueillie et à sa famille. S'agissant de l'accueil provisoire pour les mineurs, le parent peut à tout moment mettre fin et interrompre le contrat d'accueil signé avec le Conseil départemental.

Enfin, dans le cadre de l'Accueil Provisoire Jeune Majeur, le terme de l'accompagnement est fixé en principe par le Service Enfance Famille (Commission Jeunes Majeurs). Cependant, le jeune majeur ou le service éducatif peut être à l'initiative de l'interruption.

Plus généralement, cette sortie du dispositif est pensée, organisée par les équipes pluridisciplinaires en concertation avec toutes les parties prenantes : pour le mineur en cas de mainlevée de placement ou pour le jeune majeur en fin de contrat APJM. La phase de préparation à la sortie permet d'accompagner et de soutenir la personne accueillie et/ou sa

famille en l'informant et en l'orientant vers les dispositifs de droit commun mobilisables si nécessaire.

#### 4 - L'inscription de la structure dans son environnement

##### 4.1 - Un maillage territorial sur 3 sites géographiques : Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Tonneins et un réseau partenarial développé

La MECS Notre Maison est structurée selon plusieurs sites géographiques : Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Tonneins. Comme nous l'avons vu supra, l'établissement a su répondre depuis plus de 35 ans aux besoins du territoire définis par les schémas départementaux successifs, sur la moitié Nord du Lot-et-Garonne. De ce fait, nous avons pu nous adapter rapidement aux nouvelles exigences législatives en matière de proximité géographique avec les familles. Cette structuration en sites exige une organisation permanente et une coordination précise dans les domaines : humains, techniques et matériels.

La mutualisation des équipes, modalités par modalités ou dans la polyvalence, permet de garantir la continuité des prestations pour l'ensemble des jeunes accueillis et leurs familles 365 jours par an. Depuis 2013, dans le souci permanent d'améliorer nos prestations, le service administratif a été transféré à Villeneuve-sur-Lot.

Ensuite, depuis Octobre 2016 à l'occasion de la fermeture du site historique de Laparade, une villa a été investie à Villeneuve-sur-Lot afin de répondre à l'évolution de la commande publique en termes d'insertion sociale des mineurs confiés, au plus près des espaces de socialisation. La MECS Notre Maison tisse et développe des liens de partenariat dans des secteurs variés sur l'ensemble du Département du Lot-et-Garonne et qui permettent de garantir une qualité de prise en charge des personnes accueillies. Depuis plus de 10 ans, l'organisation de la MECS Notre Maison est passée d'un fonctionnement par site (Fumel, Laparade et Tonneins) à un fonctionnement par service. Dans cette dynamique de service, depuis plus 2 ans maintenant, le projet de service du Placement Familial Global est mis en œuvre avec une seule unité de lieu sur Villeneuve/Lot, et une seule équipe dédiée au suivi des jeunes accueillis en Placement familial, avec un seul psychologue. Les réunions se déroulent sur le site de Villeneuve-sur-lot et permettent une cohésion de l'équipe de professionnels, une réflexion globale sur les situations éducatives et une continuité du suivi lors des absences, congés des professionnels.

Dans les projets à court terme, une implantation du service Insertion, pour l'instant développé sur Tonneins depuis sa création en 2000, avec quelques accompagnements sur le villeneuvois sera réalisée sur Villeneuve-sur-Lot, avec des bureaux dans les futurs locaux occupés par l'établissement. Ainsi, la MECS pourra répondre avec cohérence également aux besoins d'accompagnement croissants à partir du site de Villeneuve-sur-lot, mais aussi jusqu'à Fumel.

L'idée étant de pouvoir offrir à chaque jeune accueilli, un accompagnement adapté à ses besoins sur l'ensemble des sites gérés par la structure.

L'ouverture sur l'environnement permet de mutualiser des ressources, d'aborder les problématiques ou de mener des actions qui nécessitent des réponses plurielles ou concertées. Des choix stratégiques sont faits dans le cadre de l'externalisation de façon durable ou de manière ponctuelle de certaines actions : par exemple, accompagnements psychologiques, développement d'activités favorisant l'inclusion sociale, recours au droit commun, mini- séjour de répit ou les séjours en colonie de vacances etc.

Les professionnels de l'établissement sont engagés et mobilisés pour entretenir ces relations partenariales tout au long de l'année sous différentes formes : à l'occasion de réunions d'équipes sur les situations des jeunes, participation aux cafés partenaires, entretiens téléphoniques ou divers rendez-vous liés à la prise en charge.

*Quelques exemples de partenaires mobilisés*

<p><b>Accès aux soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecin généraliste et spécialiste</li> <li>- CPAM</li> <li>- CMP/CMPP</li> <li>- Hôpitaux</li> <li>- Centre Abadie</li> <li>- Pôle santé</li> <li>- PMI</li> </ul>	<p><b>Accès au Logement autonome</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence immobilière</li> <li>- CAF</li> <li>- CILGERE (locapass)</li> <li>- Propriétaires d'appartements</li> <li>- SIL</li> <li>- Pôle logement de la mission locale</li> <li>- CILIOPEE habitat</li> </ul>
<p><b>Accompagnements des Mineurs Non Accompagnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinets d'avocats</li> <li>- Association Syllabe</li> <li>- Association Alizée</li> <li>- Atelier H</li> <li>- DAMI</li> <li>- CIMADE</li> <li>- Préfecture</li> <li>- Association Pour mieux lire</li> <li>- OFII</li> <li>- Ligue des droits de l'homme</li> </ul>	<p><b>Scolarité, formation et insertion professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements scolaires et /ou de formation : CFA, MFR, Lycée, Centre de formation ADES</li> <li>- CROUS</li> <li>- SAEIP</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- Chantier qualification SOLINCITE</li> <li>- Employeurs</li> </ul>

<p><b>Autres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ESMS secteur médico-social autres MECS et PJJ</li> <li>- Banques</li> <li>- CMS (CD 47)</li> <li>- Info droits</li> <li>- Mairies</li> <li>- Mandataire judiciaire</li> <li>- Gendarmerie / commissariat de police</li> <li>- SAJM</li> <li>- Associations sportives et culturelles</li> <li>- Ligue de l'enseignement 47- Vacances pour tous</li> <li>- Familles hebergeantes hors département</li> <li>- Gîte d'enfants, centre la Taillade (SOLINCITE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIRECCTE</li> <li>- CCI</li> <li>- Amicale laïque</li> <li>- Organisme de formation BAFA : IFAC, FRANCA</li> </ul>
--	---

#### 4.2 - Une approche globale de l'accompagnement pour soutenir l'autonomie dans le parcours de vie et préparer l'avenir

La MECS propose une approche globale de l'accompagnement pour l'ensemble des jeunes accueillis et accompagnés. Il s'agit de soutenir l'autonomie dans le parcours de vie des jeunes accueillis et préparer l'avenir. La MECS Notre Maison est très attentive au temps de l'enfant dans l'accompagnement et le met au centre du dispositif. La structure œuvre de façon à considérer en priorité le temps de l'enfant avant le temps des parents. Les besoins des enfants et de leurs familles sont par essence évolutifs et nécessitent que l'offre de protection et d'accompagnement proposée soit elle-même souple, adaptable.

A partir des trois modalités d'accueil génériques comme l'accueil familial, les petites unités d'Internat (hébergement collectif) et le service Insertion, la MECS peut répondre de façon adaptée et globale, aux besoins très variés des enfants et jeunes confiés. La MECS développe aussi des réponses éducatives modulables avec l'accueil séquentiel ou le Placement Educatif A Domicile (PEAD), en fonction de l'évaluation des besoins des enfants mais aussi des capacités parentales à prendre en charge et à mettre en œuvre la coéducation avec l'institution. Une solution de repli sur l'établissement est pensée, si besoin, en cas de difficulté temporaire ou si la situation devient à risque pour les jeunes.

Dans le cadre de la continuité des prises en charge, une diversification des réponses nous amène à proposer un « ailleurs » pour les jeunes sans hébergement régulier dans leur famille afin de respirer, de changer de rythme sur les week-ends ou lors des vacances scolaires, voire sur un temps de repli ou d'apaisement pour reprendre pied suite à une situation traumatique pour le jeune.

Des partenariats sont mobilisés avec la Ligue de l'enseignement du Lot et Garonne sur le site de Sauméjan pour des accueils de weekend en petit collectif sur toute l'année, également avec le Centre équestre de Poudenas pour quelques jeunes plus autonomes. Nous pouvons faire appel, pour l'accueil de certains enfants ou jeunes ne pouvant pas bénéficier de séjours en colonie de vacances de par leurs difficultés, de problèmes psychiques et leur besoin de protection et de soins, à des familles hébergeantes voire de parrainage ainsi qu'avec le Centre de La Taillade (SOLINCITE) pour des temps de vacances, des séjours de rupture ou de repli, avec le suivi de la MECS toujours présent et actif. Des projets sont également développés avec Clownenroute (Association qui crée des rencontres autour d'ateliers d'expression pour changer le regard sur le handicap ou la différence) qui permet l'émergence de créativité, de savoir-être et de prise en compte de l'Autre, dans le respect de la différence de chacun et en valorisant dans le cadre de projets collectifs les capacités de production des jeunes.

Les jeunes circulent au sein de la MECS Notre Maison selon les modalités d'accompagnement et de suivi qui leur sont nécessaires autant que de besoin. Les passages de relais d'une modalité d'intervention à l'autre sont pensés, organisés. Même s'il s'agit d'un mouvement interne, les accueils sont envisagés comme des rites de passage auxquels on donne toute la symbolique nécessaire pour qu'ils prennent sens pour les jeunes et les équipes.

Penser la continuité de l'accompagnement éducatif suppose aussi des possibilités pour les jeunes d'évoluer dans leur projet en fonction de leurs besoins et de bénéficier de l'ensemble du dispositif de la MECS sur les trois sites, dans un parcours en interne. Cependant, pour certains d'entre eux, le dispositif proposé n'est pas opérant ; aussi, suite à une évaluation avec le service d'Aide sociale à l'enfance, une réorientation vers d'autres établissements ou services est envisagée, avec des étapes afin d'accompagner le jeune à continuer un projet dans un cadre plus porteur, plus adapté.

La sortie du dispositif est pensée dans la continuité du parcours en institution avec un renforcement des liens avec le milieu ordinaire de vie de l'enfant et de sa famille et les dispositifs de droit commun. La loi du 14 mars 2016 insiste sur la nécessité de sécuriser le parcours de l'enfant. Ainsi, l'établissement veille à la stabilité en évitant dans la mesure du possible les ruptures dans le cadre de l'accompagnement. Pour cela, les changements de modalités d'accueil ou de lieux d'accueil sont strictement limités et doivent être préparés et validés.

Réfléchir à l'accompagnement proposé dans une dynamique de parcours conduit les équipes pluridisciplinaires à veiller à la cohérence et à la continuité des actions proposées afin qu'elles répondent au mieux aux besoins de l'enfant et assurent son plein épanouissement. L'évaluation régulière des besoins de l'enfant et la formalisation des objectifs comme des

moyens de l'accompagnement au sein d'un document dédié co-construit entre les professionnels et les parents de l'enfant apparaissent comme les conditions *sine qua non* d'un parcours continu et cohérent pour chaque enfant.

La loi du 14 Mars 2016 et son décret d'application du 28 Septembre 2016 précisent le contenu du projet pour l'enfant (PPE) qui existe depuis 2007. Ce PPE conduit à une contractualisation des relations entre le service de l'aide sociale à l'enfance et la famille. Il est obligatoirement établi pour chaque mineur suivi au titre de l'aide sociale à l'enfance. Aux termes de l'article L.223-1-1 du Code de l'action sociale et des familles : « *le président du conseil départemental est le garant du projet pour l'enfant, qu'il établit en concertation avec les titulaires de l'autorité parentale et, le cas échéant, avec la personne désignée en tant que tiers digne de confiance ainsi qu'avec toute personne physique ou morale qui s'implique auprès du mineur* ».

L'établissement contribue à l'élaboration et à l'actualisation du PPE en communiquant au service de l'aide sociale à l'enfance l'évaluation régulière des besoins fondamentaux de l'enfant, l'évolution de la situation familiale sur la base des rapports de situation et également à l'occasion des rencontres périodiques avec les responsables de l'aide sociale à l'enfance. Le passage à la majorité est préparé à travers l'élaboration du projet d'accès à l'autonomie faisant partie intégrante du PPE.

Ce projet d'accès à l'autonomie repose sur une évaluation globale de la situation et prend en compte les besoins du jeune en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources en lien avec l'entretien des 17 ans.

#### 4.3 - Le choix de la mixité sur toutes les unités de vie de l'établissement

Dans un souci d'adaptation de notre pratique et au regard de l'évolution des infrastructures locales, les internats de Laparade ont dû déménager à Villeneuve sur Lot en Octobre 2016 : disparition des écoles, des commerces, réseau de transports routiers insuffisant etc.

Ce changement a été l'opportunité saisie pour instaurer la mixité sur l'ensemble des unités de vie de la MECS Notre Maison. Un projet différent a vu le jour, sous forme d'un internat avec deux groupes de vie mixtes et verticaux, pouvant accueillir chacun huit jeunes, âgés de 7 à 18 ans. Chaque groupe intègre un studio sur le site, visant à préparer l'autonomie des jeunes de manière optimale et de façon progressive.

Le choix de la mixité sur l'ensemble des unités de vie amène à travailler avec les enfants ou les jeunes accueillis la question autour du rapport homme/femme. Il s'agit de permettre aux filles et aux garçons accueillis de se construire dans leur identité respective, en tenant compte des particularités de chacun, de ses propres aspirations. Cela permet également de « *bâtir entre jeunes des communautés humaines fondées sur la confiance, la compréhension mutuelle, le respect des différences, l'échange, le partage, le pardon* » (Fondation d'Auteuil, 2005).



La mixité apporte la connaissance de soi et de l'autre. Elle permet aux jeunes de casser certaines représentations de modèles sociaux et culturels intrafamiliaux, et d'aborder la sexualité via l'accompagnement à cette question par des professionnels. La mixité et verticalité des groupes sur ces petites unités de vie va aussi donner une représentation d'une « vie familiale ». L'accueil d'un public mixte permet également de mieux répondre aux besoins du département dans le cadre de la protection de l'enfance.

## Chapitre 2 : DE LA MAISON D'ENFANTS A LA PLATEFORME DE SERVICES

### 1 - Un parcours fonction des besoins et des attentes de la personne accueillie

Les enfants et jeunes accompagnés par la MECS Notre Maison et leur entourage sont informés sur leurs droits individuels tout au long de l'accompagnement. Ils sont acteurs des différentes instances collectives et de toutes autres formes de participation, contribuent à l'amélioration continue de la prise en charge : expression des attentes lors des entretiens de projets personnalisés, participation à l'élaboration des règles de vie, participation aux instances comme le groupe de parole, le Conseil de la Vie Sociale, les groupes projets comme par exemple le groupe participatif sur l'aménagement du cadre de vie.

L'expression de la personne accompagnée est recueillie tout au long de son accompagnement. Pour ce faire, différents outils et moyens sont instaurés par les professionnels au quotidien : boîte à idée, réunion du groupe, entretiens individuels etc. L'expression des attentes sur le projet d'accompagnement est favorisée à chaque étape du parcours du jeune accueilli en incluant tous les éléments du projet (scolaire, insertion sociale, loisirs, activités sportives, relation avec la famille, préparation de l'audience devant le juge des enfants etc)

Les professionnels évaluent les besoins des jeunes afin de co-construire le projet personnalisé d'accompagnement. Ils mobilisent des ressources internes et externes et mettent en œuvre des outils pour réaliser le projet d'accompagnement. Ils apportent leur expertise en soutien d'autres intervenants sur les différents champs d'intervention.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance, une démarche de consensus pluridisciplinaire et transversale sur les besoins fondamentaux de l'enfant a été menée, se concrétisant par le rapport établi le 28 Février 2017 et remis par le Dr Marie Paul Martin-Blachais. Ce rapport constitue une vision partagée des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, est une référence pour la MECS Notre Maison.

Cette démarche prend en compte la diversité d'approches et de références contextuelles concernant les besoins nécessaires au bon développement de l'enfant et plus particulièrement ceux relevant de la protection de l'enfance. Elle intègre une approche

écosystémique prenant en compte l'environnement dans sa globalité, identifie les facteurs de compromission du développement et propose les modalités de réponse en protection de l'enfance permettant de satisfaire les besoins fondamentaux, universels et spécifiques durant le parcours de prise en charge.

### 1.1 - Des besoins fondamentaux et universels de l'enfant

La centration sur l'enfant, au regard de son intérêt supérieur, de la réponse aux besoins fondamentaux au service de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, ainsi que le respect de ses droits, constituent les références théoriques, juridiques et de doctrine de la protection de l'enfance. Les connaissances actuelles retiennent une approche interdépendante et contextuelle des besoins entre eux, plus qu'une approche hiérarchique de ceux-ci.

Toutefois, un besoin particulier est dit « méta-besoin » dès lors qu'il englobe la plupart sinon l'ensemble des autres besoins fondamentaux que peut avoir un enfant au cours de son développement. Or, tout enfant a besoin pour grandir, s'individualiser, s'ouvrir au monde, d'une base de sécurité interne suffisante, pour explorer et acquérir des habiletés favorables à son autonomie et à sa socialisation et ce en référence à la théorie de l'attachement, à l'approche développementale et confirmées par les neurosciences. Ainsi, la satisfaction du besoin de sécurité physique et affective conditionne la satisfaction des autres besoins et qu'il est de ce fait considéré comme méta-besoin tout au long de la vie, intégrant les besoins physiologiques et de santé, le besoin de protection et le besoin de sécurité affective et relationnelle.

La Haute Autorité de Santé a diffusé le guide méthodologique sur le cadre national de référence validé le 12 Janvier 2021 d'évaluation globale de la situation des enfants en danger. Il intègre comme besoins universels de l'enfant : les besoins physiologiques et de santé, le besoin de protection, le besoin de sécurité affective et relationnelle, besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre de règles et de limites, le besoin d'identité, le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi.

### 1.2 - Des besoins spécifiques et particuliers

Les mineurs pris en charge en protection de l'enfance voient leur développement compromis du fait des situations adverses ou traumatiques auxquelles ils ont été confrontés. L'impact traumatogène sera variable et singulier au regard de son âge, de ses caractéristiques, de son histoire personnelle, de la qualité de ses relations avec sa figure d'attachement, de sa capacité à disposer d'une base de sécurité interne efficiente et enfin des conditions de l'environnement contextuel.

L'approche des situations individuelles et/ou familiales ne peut s'appréhender sans une dimension multidisciplinaire et multidimensionnelle du sujet dans son environnement contextuel et des systèmes avec lesquels il se trouve en interaction, et qui gravitent autour de lui. Il s'agit de l'approche écosystémique contextualisée.

Enfin, la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux pose le principe *que le cadre d'analyse des situations des mineurs en danger, ou en risque de danger, et de leur contexte familial doit s'appuyer sur une démarche évaluative en trois dimensions :*

*-les besoins de l'enfant, au regard de son âge, de son développement et de sa singularité*

*-les capacités des figures parentales appréhendées par un guide d'évaluation à répondre à ces besoins*

*-les facteurs familiaux, sociaux, et environnementaux susceptibles d'influer sur les réponses à ces besoins.*

La formation continue des professionnels constitue un levier essentiel à l'appropriation du nouveau paradigme en vue d'un partage d'une culture commune transversale et de l'acquisition de compétences.

### 1.3 - La place de la famille dans l'accompagnement

L'établissement met en place un accompagnement respectueux de l'autorité parentale même si la protection de l'enfant est l'objectif premier. La loi du 14 mars 2016 se centrant sur la protection de l'enfant, met celui-ci comme principal bénéficiaire des actions mises en œuvre. La protection vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement. Selon l'article L371-1 du Code civil, l'autorité parentale est définie comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. L'autorité parentale a pour premier objectif de répondre aux besoins de l'enfant, si cette autorité n'est pas utilisée dans cet objectif, elle pourra être remise en cause.

Cette disposition montre la contradiction latente dans le champ de la protection de l'enfance entre le respect de l'autorité parentale et les mesures prises dans l'intérêt de l'enfant, puisque dans ces situations les parents rencontrent justement des difficultés pour remplir correctement les missions confiées par la loi. Le respect de l'autorité parentale nécessite une attention particulière des professionnels en ce qui concerne non seulement les droits de visite, d'hébergement et de correspondance entre les parents et l'enfant, mais aussi la place des parents lors de mesures d'urgence justifiées par la situation de danger encourue par l'enfant. Lorsque le danger encouru le justifie, le juge peut suspendre ou limiter les droits de visite et d'hébergement.

Malgré le placement, une démarche de coéducation est presque toujours possible. En effet, la séparation physique n'empêche pas d'informer les parents, de les associer à la réflexion et aux choix. Envisager une coéducation suppose des parents suffisamment présents. Or, certains parents ont de telles carences affectives, de tels troubles psychosociaux (errance,

toxicomanie, enfermement dans le refus de toute relation d'aide) que le soutien de leur parentalité demande un temps qui n'est pas compatible avec le temps de l'enfant.

La coéducation consiste à examiner comment chacun, de sa place, peut contribuer au bien-être de l'enfant, à sa sécurité affective, au développement de sa confiance en lui, en autrui (bases de l'empathie), comment chacun peut l'aider à développer ses capacités à s'autonomiser, à réussir scolairement, comment accompagner l'enfant dans ses émotions (peurs, chagrins, tristesse, culpabilité), comment aussi éviter la répétition des problèmes ayant provoqué l'intervention éducative. La théorie de l'attachement donne des outils pour ce travail associant parents, enfants, intervenants. Tout cela demande de moins travailler dans des bureaux sur rendez-vous, et de créer davantage d'occasions de quotidien partagé, parents/enfants/professionnels, de rechercher les conditions d'une reconnaissance mutuelle. Quand ce travail est effectivement mis en place, les parents en très grande difficulté peuvent accepter une coparentalité qui défend leur place, mais qui prend aussi en compte leurs limites.

Ainsi, durant leur placement, les enfants et jeunes confiés peuvent changer de statut en fonction de la situation de leurs parents, qui ne peuvent assumer leurs responsabilités provisoirement (par exemple : Délégation d'Autorité Parentale) ou qui n'exercent pas leurs droits et devoirs parentaux. Depuis la Loi du 14 mars 2016, la Commission d'Examen des Situations et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) doit examiner dans chaque département, les dossiers de jeunes pour lesquels la situation nécessite un changement de statut vis-à-vis de l'Autorité Parentale et se centrer sur l'enfant et ses besoins fondamentaux. Ainsi, un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit. Lorsque cette procédure est validée par le Tribunal d'Instance, le jeune peut faire l'objet d'un projet d'adoption. De ce fait, il devient Pupille de l'Etat et c'est le Conseil de Famille qui exerce l'Autorité Parentale pour ces jeunes. Cela peut permettre à un jeune de sortir du dispositif de Protection de l'Enfance dans le cadre d'un projet d'adoption, adapté à ses besoins fondamentaux.

## 2 - Des prestations individualisées et adaptables

La MECS Notre Maison propose une offre de services visant à répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune et de sa famille. En conformité avec les dispositions réglementaires, elle est liée aux ressources internes et externes c'est-à-dire celles disponibles sur le Département du Lot-et-Garonne.

L'établissement fonctionne en dispositif dans une logique de parcours. Ainsi, les prestations sont définies à partir des éléments du projet personnalisé de chaque personne accueillie et des différentes modalités de prise en charge proposées en étroite collaboration avec les parties prenantes : service de l'Aide sociale à l'enfance, magistrats, familles, partenaires dans une visée de protection et d'inclusion sociale.

- les prestations d'hébergement: en petites unités de vie, en studio ou en appartement diffus, ou en accueil familial

L'établissement propose une palette de réponses en termes d'hébergement en fonction des éléments du projet personnalisé. Sur les unités de vie, tous les enfants accueillis disposent d'une chambre individuelle. L'accueil en petites unités de vie est proposé à Fumel, à Villeneuve sur Lot et à Tonneins. Les enfants sont accueillis au sein de groupes mixtes et verticaux composés de 6 à 8 jeunes âgés de 6 à 18 ans. Des studios sont disponibles au sein des unités de vie afin que les jeunes puissent faire l'expérience d'une vie autonome de façon progressive et avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire. En fonction de l'évolution de son projet, le jeune accueilli peut bénéficier d'un accueil en appartement diffus à Tonneins ou à Villeneuve sur Lot à partir de 16 ans. Cet accueil est rattaché au service Insertion. Enfin, l'accueil familial est également proposé, lorsque cette indication correspond aux besoins du jeune accueilli.

Dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif lié aux spécificités du projet du jeune et de ses besoins, le type d'hébergement proposé peut évoluer et correspondre à un montage avec des nuitées en unité de vie et des nuitées en accueil familial lors des weekends par exemple. Enfin, l'établissement mobilise également le partenariat avec des structures d'accueil de loisirs avec hébergement durant les vacances scolaires et les weekends pour les jeunes qui ne peuvent rentrer en famille d'origine afin qu'ils puissent disposer d'un « ailleurs ».

Les maîtresses de maison et les agents de service, personnels rattachés aux unités de vie, veillent à la propreté et à l'hygiène. Les tâches ne nécessitant pas de technicité trop importante sont assurées en interne. Le traitement du linge sale est externalisé en partie dans le cadre d'un partenariat avec des ESAT. Les maîtresses de maison sont chargées de l'entretien des chambres individuelles et accompagnent les jeunes dans la gestion de l'espace personnel.

La participation des jeunes aux tâches quotidiennes et au rangement de leur espace personnel se veut adaptée à l'âge. La restauration est assurée sur les unités de vie disposant de cuisines et la préparation des repas se fait sur un mode familial par la maîtresse de maison. En coordination avec cette dernière, l'éducateur peut également proposer un atelier culinaire dans le cadre du projet socioéducatif de l'unité.

En fonction de leur niveau d'autonomie, les jeunes hébergés en studio bénéficient d'un accompagnement dans la préparation des repas, dans la gestion des courses alimentaires et du budget alloué. Les petits travaux de maintenance du bâtiment sont assurés en interne par l'ouvrier d'entretien. Il en est de même de l'agencement ou de l'aménagement des locaux. Il assure également le suivi de la maintenance des véhicules en partenariat avec les concessions automobiles. Des entreprises extérieures sont mobilisées si nécessaire en fonction des travaux à réaliser. De nombreux transports sont assurés au quotidien par les équipes des unités de vie et des services à l'occasion de diverses activités (école, rendez-vous médical, visite médiatisée, transport en weekend etc) Cependant, la gestion des déplacements et l'utilisation des transports en commun font partie intégrante du projet d'accès vers l'autonomie des jeunes accueillis.

Comme l'établissement fonctionne 365 jours par an et 24h/24, la nuit est à prendre en considération dans l'accompagnement. Ce temps spécifique est souvent anxiogène pour les enfants accueillis d'où l'accompagnement à l'endormissement et au sommeil. En effet, l'épanouissement et le développement physique des jeunes en dépendent. Le sommeil favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Cet accompagnement à l'endormissement et au sommeil consiste pour les éducateurs, les assistants familiaux, les veilleurs de nuit à connaître, à personnaliser et effectuer des rituels d'endormissement de manière répétée pour favoriser une routine et des repères sécurisants, à créer une atmosphère calme (lecture d'un conte, musique douce etc), à identifier les besoins et rythmes selon l'âge des enfants ou leur besoin individuel. Le lever ou le réveil des enfants accueillis s'inscrit dans le respect du rythme de chaque enfant avec la possibilité d'une personnalisation en fonction des projets.

Des mesures sont mises en place afin de garantir la sécurité et le bien être des jeunes, accueillis :

- l'établissement dispose d'un personnel de nuit qui assure une surveillance et propose également une écoute et un cadre rassurant. Les veilleurs de nuit effectuent des rondes et consignent les événements qui se sont déroulés au cours de la nuit ;
- le contrôle des livraisons alimentaires, la régularité du circuit des produits alimentaires, la conservation des emballages, le contrôle des températures etc. se font sous la responsabilité des maîtresses de maison. L'établissement fait procéder au contrôle de la propreté des surfaces et des ustensiles de cuisine par un laboratoire spécialisé. Le circuit de distribution d'eau est également sous surveillance.

Enfin, les professionnels de la MECS Notre Maison sont formés aux gestes de premiers secours, à l'évacuation en cas d'incendie. Au niveau des locaux administratifs et des unités de vie, les installations électriques et le dispositif de lutte contre l'incendie sont vérifiés par les agences agréées dans le respect de la réglementation. L'établissement reçoit la visite de la commission de sécurité afin de contrôler la conformité des installations ; fait vérifier périodiquement et en tant que de besoin toutes les installations techniques (gaz, chaudière, etc). L'ensemble de ces contrôles est consigné dans le registre de sécurité et des rapports de vérification.

- les prestations éducatives et l'accompagnement social individualisé :

On retrouve dans ce cadre les prestations en matière d'autonomie et de développement de la personne accueillie : accompagnements au quotidien, pour les relations avec autrui, pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité etc.

Les équipes éducatives créent, proposent des activités- supports afin de susciter l'éveil et encourager le développement des enfants accueillis. Le regard porté sur l'enfant est bienveillant et positif de façon à lui permettre de s'affranchir d'une image négative de lui-même. Elles accordent une attention particulière à toutes les manifestations des capacités, des ressources sur le plan physique, intellectuel, cognitif etc. L'apprentissage des règles du

« vivre ensemble » et des codes sociaux constitue un axe important du projet. L'enfant est accompagné dans ses échanges et interactions avec les autres enfants. Le cadre de vie proposé stimule l'autonomie de l'enfant. Ainsi, en fonction de l'âge, les jeunes sont invités à se rendre seuls au collège par exemple, ou dans un club de loisirs ou sportif, à participer au rangement et au nettoyage de leur chambre, à l'entretien de leur linge etc.

Tout au long de l'année, des projets socio-éducatifs, généralement co-construits avec les jeunes sont portés et réalisés par les équipes. Les temps de weekends et vacances scolaires sont organisés en lien avec la singularité de chaque situation. Un éducateur référent, témoin du parcours institutionnel de l'enfant est désigné. Il s'assure de la bonne mise en œuvre du projet de l'enfant sous la responsabilité des cadres intermédiaires. Sauf exception, l'éducateur référent accompagne l'enfant du début à la fin de son séjour. Une coréférence peut-être mise en place en fonction des éléments du projet de l'enfant.

Sur le service de placement familial, le binôme assistant familial- éducateur référent travaille en concertation autour du quotidien de l'enfant accueilli. Les éducateurs spécialisés coordinateurs interviennent également afin de soutenir le dispositif, de réfléchir avec les équipes et organiser les différents temps de prise en charge de l'enfant.

Pour rendre l'enfant acteur de son projet, l'éducateur permet à l'enfant de se construire en lui servant de guide et non en faisant à sa place. Afin que les relations entre les parents et les éducateurs référents restent satisfaisantes, et que le travail éducatif puisse se poursuivre, les cadres intermédiaires font fonction de « tiers » entre les différentes parties.

La relation éducative reste le support sur lequel repose tous les accompagnements qui visent à permettre aux jeunes de saisir les enjeux du passage à la majorité, de l'indépendance, afin d'entamer une vie d'adulte. Ainsi, les équipes s'attachent à accompagner les jeunes dans leur(s) :

- autonomie psychique : le rapport à la solitude, le désir pour soi, pour les autres, s'éprouve et se construit au fil du temps dans un environnement sain ;
- autonomie affective : familles, couples, relations amicales, insertion sociale...
- insertion professionnelle : recherche d'employeur, suivi de projet, lien avec l'employeur...
- démarches administratives et accompagnements spécifiques des mineurs non accompagnés.
- gestion du budget : budgets prévisionnels, tenue de compte, accompagnement aux courses.
- projet de sortie du dispositif de la protection de l'enfance : recherche d'appartements autonomes, préparation des dossiers CAF et Visale, aide à la signature des baux, emménagement, orientation...
- suivi médical et accompagnements (médecins généralistes, spécialistes, planning familial, ...)
- scolarité et orientation : accompagnement au CIO, mission locale...

- mobilité : soutien pour passer l'ASR, le BSR (permis AM), dossiers d'aide au permis...
- accès aux droits
- autonomie numérique : outil informatique, comptes en ligne, démarches...
- hygiène et entretien de l'appartement mis à disposition
  
- les prestations pédagogiques et l'accompagnement préprofessionnel

Il s'agit ici des accompagnements permettant à la personne accueillie d'exercer ses rôles sociaux : pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti ; pour préparer sa vie professionnelle.

Les enfants et jeunes accueillis sont scolarisés à l'extérieur de l'institution. En fonction du trajet, tant au niveau de la distance et des dangers rencontrés ainsi que la maturité des enfants, justifiés par l'observation de leur comportement au sein du groupe ou lors des sorties, l'équipe décide si les enfants sont en capacité de se rendre seuls ou non à l'école après consultation des parents. Plus généralement, des transports scolaires assurés par les éducateurs en petit groupe sont organisés quotidiennement ou par les assistants familiaux sur le service de placement familial. La MECS Notre Maison garantit l'obligation scolaire en partenariat avec les différentes institutions concernées par la prise en charge des enfants. Les équipes font prendre conscience à l'enfant qu'il est acteur de son avenir et mettent tout en œuvre pour prévenir ou remédier à l'échec scolaire. Elles accordent une grande importance au suivi de la scolarité de l'enfant. Des contacts réguliers avec le personnel de l'Education nationale sont établis, le suivi sérieux des devoirs permet d'évaluer l'assimilation des notions et contenus qui ont fait l'objet d'apprentissage à l'école. L'investissement de l'enfant dans le domaine scolaire est souvent difficile étant préoccupé et submergé par la problématique familiale. Un réel travail de coopération en associant la famille contribue à la revalorisation des capacités de l'enfant et permet d'amorcer un investissement. Les équipes éducatives accompagnent les jeunes dans la recherche de stage ou de contrats d'apprentissage. Elles interviennent dans les rapports avec les employeurs de façon à soutenir leur parcours.

Pour les jeunes en situation de handicap avant leur majorité ou déjà majeurs et suivis par la MECS, des mises en situation professionnelle (MISPE) en ESAT sont proposées afin de les préparer, de façon protégée, à continuer leur parcours de vie au-delà du parcours en MECS. Pour ce faire, une convention est signée par l'établissement prescripteur (IMPRO...), et le jeune (et son représentant légal), la MDPH et l'ESAT d'accueil. La MECS accompagne le jeune dans le cadre de son projet personnalisé vers cette inclusion, sur le plan professionnel, qui permet un développement de l'autonomie pour la suite de son parcours personnel.

La MECS Notre Maison mobilise également des partenaires, des associations sur les différents territoires pour intervenir en soutien auprès des jeunes accueillis en fonction de leurs besoins : par exemple, la Mission locale, l'Association Pour Mieux Lire, Atelier H pour l'apprentissage du français, La Croix Rouge etc.



Enfin, la MECS Notre Maison participe à la mise en œuvre du Plan « un jeune, une solution » mis en place depuis l'été 2020 visant à offrir une solution à chaque jeune. Ce Plan fait appel à tous les dispositifs existants, avec la Mission Locale, Pôle Emploi, etc...Il vise notamment à accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'Emploi avec des Parcours d'Insertion sur mesure à travers les Parcours Emploi Compétences (PEC) et les Contrats Initiatives Emploi (CIE), et avec notamment une augmentation du dispositif Garantie Jeunes géré par la Mission Locale. L'équipe de la MECS accompagne les jeunes en difficulté sur le plan social et professionnel vers ces dispositifs de droit commun afin de développer l'autonomie et les capacités des jeunes accueillis à s'insérer dans une vie professionnelle, gage de leur future indépendance.

- les prestations culturelles, d'animation et de loisirs,;

Il s'agit des accompagnements pour participer à la vie sociale : la participation aux activités sociales et de loisirs, le lien avec les proches, le voisinage, l'environnement immédiat.

Les professionnels élaborent et proposent des projets stimulants et à la hauteur des capacités des jeunes accueillis. La prise de conscience des potentialités, le développement du sens critique, l'accompagnement dans les apprentissages, la découverte culturelle et la stimulation de l'imaginaire sont autant d'objectifs à atteindre. Les équipes sensibilisent l'enfant au monde du livre, de la musique, du cinéma, du spectacle etc. Sont également proposées, des activités mettant en lien l'enfant et l'animal en fonction des projets. Des sorties hors de l'institution offrent l'opportunité de découvrir les richesses des territoires, la nature, et de faire l'apprentissage des règles sociales. La MECS Notre Maison reste vigilante afin d'éviter toute démesure. En effet, même si ces prestations sont des opportunités pour l'enfant, elles ne doivent pas être totalement disproportionnées par rapport aux moyens pécuniaires dont disposeront ses parents à son retour à domicile. Enfin, dans le cadre des activités sportives réalisées en club, centre socio-culturel ou périscolaire, la MECS Notre Maison valorise les potentialités physiques des jeunes. La proposition d'activités a également pour objectif de leur permettre de canaliser les pulsions parfois agressives par l'apprentissage du respect, l'analyse des réactions, et la recherche de solutions en cas de difficultés.

- l'organisation des camps ou séjours hors institution, weekend à thème

Les équipes pluri professionnelles (éducateurs, maîtresse de maison, veilleur de nuit) peuvent proposer des séjours hors institution ou des weekends thématiques. Ces projets visent à améliorer le « vivre ensemble », découvrir de nouveaux environnements, développent la solidarité et le sens de l'effort. Les séjours répondent à des exigences éducatives et pédagogiques dont sont garants les cadres. Ils sont limités dans leur durée et doivent répondre aux projets personnalisés des enfants accueillis. La plus-value en termes de dynamique de groupe et d'épanouissement des enfants sont indéniables.

- l'accompagnement aux repas

Le temps de repas revêt un caractère particulier. En effet, les professionnels sont très attachés à créer un espace où se conjuguent plusieurs notions essentielles telles que s'alimenter, développer le goût, savoir utiliser les couverts, s'inscrire dans les codes sociaux, favoriser les échanges verbaux dans un climat de confiance. Les repas prennent en compte les prescriptions médicales.

Un compromis doit être trouvé entre les demandes parentales et les capacités de l'établissement à proposer des régimes adaptés et de qualité, en lien avec les possibilités d'un accueil en collectivité. Des ateliers co-animés par le binôme maîtresse de maison / éducateur sont organisés dans le cadre du Projet Manger Bouger (IREPS Nouvelle Aquitaine) afin de sensibiliser les jeunes sur l'importance d'une alimentation variée et équilibrée et de l'exercice physique pour leur santé. L'équipe pluri professionnelle se mobilise dans l'élaboration des menus en associant les jeunes de façon à ce que ce temps puisse être un moment de convivialité, un temps de plaisir partagé.

- l'accompagnement à la santé et pour l'accès aux soins

Il s'agit à la fois de « prendre soin » et de permettre l'accès aux soins. Lors de l'arrivée, le secrétariat de l'établissement traite l'ouverture ou l'actualisation des droits à l'assurance maladie, à la couverture santé du jeune accueilli avec le service Enfance Famille du Conseil Départemental dans le cadre du placement. Le personnel administratif constitue le dossier de la personne accueillie en intégrant les éléments permettant le suivi à savoir le carnet de santé, la carte vitale ou attestation de droits ouverts, et tout autre document administratif relatif à la santé.

A l'occasion de la phase d'accueil, le jeune nouvellement accueilli est orienté chez un médecin généraliste qui réalise un bilan de santé dans le cadre d'une visite médicale d'admission. Une visite chez le dentiste permet également de réaliser un bilan bucco-dentaire. Tout au long du séjour et en fonction des besoins, les jeunes bénéficient d'une consultation médicale auprès du médecin généraliste ou spécialiste. Les représentants légaux sont intégrés dans l'accompagnement lié à la santé des jeunes accueillis. En effet, le cadre lié à l'exercice de l'autorité parentale est respecté.

Différentes thématiques liées à la santé sont abordées dans le cadre du projet d'accompagnement des jeunes accueillis : les conduites addictives, la prévention des maladies transmissibles, la contraception, etc. Des partenariats sont mobilisés dans le cadre d'une intervention ciblée individuelle ou d'une intervention collective. Des projets transversaux sont menés permettant de croiser les regards et d'harmoniser les discours des différents professionnels intervenant auprès des jeunes : les maitresses de maison et les éducateurs comme par exemple le projet Manger Bouger en partenariat avec l'IREPS Nouvelle Aquitaine. L'action de l'établissement couvre donc différents champs : de la prévention en partenariat

avec des acteurs spécialisés, de l'éducation à la santé, de l'accompagnement aux soins (pédopsychiatrie, médecine générale, dentisterie, CMPP etc).

L'établissement développe un réseau de proximité (pharmacie, cabinets d'infirmiers, thérapeutes libéraux etc) sur les 3 antennes qui lui permet de répondre aux besoins des enfants accueillis. Les professionnels de la MECS Notre Maison travaillent de concert et la transmission des informations revêt un caractère primordial. Au quotidien, les équipes pluridisciplinaires rendent les jeunes accueillis attentifs aux besoins de sommeil, à l'importance de prendre soin du corps, attentifs à leur développement physique. L'attention bienveillante des équipes permet de rassurer les jeunes sur les manifestations de la sexualité. Des intervenants extérieurs spécialisés sont souvent mobilisés en fonction des besoins repérés.

Enfin, les psychologues cliniciens (unités de vie, service de placement familial, service insertion) assurent une prestation thérapeutique qui consiste à appréhender les problématiques des jeunes en entendant leur demande, leur souffrance, sans forcer ou démanteler leur protection. Ils constituent un relais pour le sujet (l'enfant, les parents) et sont à l'écoute de leur parole, leur permettant d'exprimer leurs ressentis, leurs affects. Les psychologues mobilisent également les partenaires spécialisés dans le domaine de la santé mentale pour répondre aux besoins des personnes accueillies. Ils participent aux réunions de synthèse, à l'élaboration des projets personnalisés, et interviennent en soutien de l'équipe pluri professionnelle. D'ailleurs, ils proposent des temps d'analyse clinique à l'occasion des rencontres : en individuel ou en groupe.

L'accès aux soins, pour les jeunes confiés, est un droit pour chacun, sous la responsabilité de l'établissement, mais avec l'accord des représentants légaux détenteurs de l'autorité parentale. La mise en place du Dossier Médical Partagé (DMP), permet un suivi par les parents, mais surtout par les différents professionnels intervenants pour exercer les soins nécessaires à chaque jeune. Les parents ou les jeunes peuvent également faire le choix de leur médecin traitant à leur arrivée à la MECS. Pour chaque prise en charge médicale, une information, et aussi un accord des parents est recherché pour mettre en œuvre les soins.

Dans certaines situations de troubles psychiatriques d'un jeune, lorsque le parent ne souhaite pas une hospitalisation de son enfant, l'appel au Magistrat pour Enfant, avec un avis du médecin psychiatre, peut être nécessaire pour réaliser l'hospitalisation sur ordonnance du Juge des Enfants. Si les agissements du jeune peuvent porter une atteinte grave à l'intégrité des personnes ou de lui-même, ou à l'ordre public, l'admission en soins psychiatriques sans consentement (SDRE) peut être décidée par un représentant de l'Etat (un maire par exemple), avec l'intervention des forces de police et la présence d'un médecin psychiatre afin de constater l'état psychique du jeune concerné. La MECS, dans ce genre de situation, doit avoir informé l'ensemble des acteurs pour organiser l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions de protection vers cette hospitalisation indispensable.

Lorsqu'un jeune présente un handicap, un dossier de prise en charge est envoyé à la MDPH pour l'étude d'un accompagnement de soins spécifiques, adaptés à ses besoins. Dans le cadre de cette démarche, si aucune solution n'est proposée rapidement par les services ou établissements médico-sociaux, l'équipe de la MECS doit saisir la MDPH afin de réunir les différents acteurs susceptibles de proposer des réponses adaptées à l'accompagnement spécifique du jeune. La MDPH organise avec ces acteurs institutionnels une réunion du GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse) pour mettre en place le PAG (Projet d'Accompagnement Global) qui est un engagement écrit entre les différents intervenants, avec l'accord de la personne concernée et de ses parents, avec la MECS également. Ce contrat propose une solution transitoire, compensant l'absence de concrétisation de l'orientation médico-sociale.

La construction du PAG nécessite des solutions d'accompagnement modulaires mobilisant plusieurs acteurs et dispositifs, comme le PCPE (Pôle de compétences de Prestations Externalisées) ; Ainsi, l'équipe de la MECS en lien avec le coordonnateur de parcours peut faire appel à ces dispositifs pour proposer des activités adaptées, des prises en charge en libéral dans cette phase transitoire et au plus près des besoins du jeune, en attendant la mise en œuvre d'un projet avec un service spécialisé ou dans un établissement médico-social.

#### - des interventions ciblées auprès des familles

Le contexte de vie sociale et familiale des enfants, antérieurement à leur placement, est très majoritairement marqué des éléments de grande vulnérabilité. *S'agissant de la situation du couple parental, celle-ci est manifestement caractérisée par l'importance des séparations du couple, et par un faible taux de cohabitation parentale très en deçà de la population générale, ce qui conduit à souligner pour les enfants une expérience et une représentation de la conjugalité et de la parentalité « susceptible d'avoir entravé le sentiment de sécurité de base »<sup>1</sup>.*

Concernant les familles des jeunes accueillis à la MECS Notre Maison, nous retrouvons les mêmes caractéristiques pour une grande partie, les parents sont séparés : familles monoparentales, familles recomposées, où les relations avec le/la compagne sont compliquées, les places de chacun non respectées ; familles éloignées, sans réel travail d'accompagnement possible, d'où des axes de travail différents pour les mineurs non accompagnés par exemple.

Les familles des jeunes accueillis rencontrent pour la plupart des difficultés d'ordre social, affectif, psychologique, addictif, les amenant à évoluer dans des milieux précaires, ne favorisant pas l'épanouissement des enfants. N'ayant pas eu eux-mêmes les modèles identificatoires sur lesquels s'appuyer pour l'éducation de leurs enfants, ils se trouvent vite confrontés à des difficultés, mettant à mal les jeunes. Didier Houzel, pédopsychiatre (« les

---

<sup>1</sup> Rapport remis par le Dr Marie Paule Martin Blachais : « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » 28 Février 2017 page 27

enjeux de la parentalité ») met en avant le tryptique : l'exercice, l'expérience et la pratique, et propose le concept de « parentalité partielle ».

Ce sont les difficultés parentales temporaires ou durables qui ont conduit à la séparation. Pour autant, la place des parents est préservée tout au long du placement de l'enfant de manière adaptée à chaque situation. L'enjeu consiste à pouvoir créer et établir une relation de confiance avec les familles tout en gardant le souci de la protection de l'enfant comme priorité. En cas d'interdiction de contact en dehors de la présence d'une tierce personne, la structure veille à trouver des modalités pour maintenir un lien réel et symbolique entre les parents et leurs enfants conformément à la décision du magistrat.

Une attention particulière est portée sur l'aménagement et l'organisation des visites médiatisées. Elles sont ordonnées par le Juge des Enfants et réalisées par l'établissement. *« Les visites en présence d'un tiers se fondent sur une évaluation de la situation familiale concluant à l'impossibilité de laisser l'enfant seul en présence de ses parents pendant l'exercice de leur droit de visite : soit parce que cela mettrait l'enfant en danger, soit parce que les parents se trouvent dans l'incapacité de satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant sans l'aide d'une tierce personne ».* (Guide de l'accueil de l'enfant et de l'adolescent protégé » Ministère de la famille). Ces visites ont pour but : de maintenir un lien avec le/les parents en étant protégé, d'aider les familles et le jeune à se construire/reconstruire et consolider la relation et de soutenir le/les parents dans leur fonction éducative.

Si les décisions judiciaires l'autorisent, les contacts avec la famille élargie sont facilités. Pour les fratries, l'établissement met en place une organisation, des temps d'accueil ou projets spécifiques afin de permettre les rencontres et la préservation du lien. L'anniversaire de l'enfant est fêté dans le groupe d'enfants avec la possibilité d'y inviter quelques camarades après accord parental. Lorsque les parents n'ont pas d'autorisation d'hébergement et que seul un droit de visite au sein de l'établissement leur a été accordé, la structure propose de fêter l'anniversaire de l'enfant avec eux. Dans le cas contraire, les parents fêtent l'anniversaire de l'enfant lorsqu'il est accueilli à leur domicile.

Les échanges avec les parents peuvent s'organiser de différentes manières : parfois de manière informelle avec les éducateurs à l'occasion des départs et des retours de l'enfant en séjour chez ses parents. Même si l'éducateur référent occupe une place privilégiée auprès de l'enfant et de sa famille, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est à un moment ou à un autre interlocuteur pour les parents. De même, chacun dans leurs fonctions propres et en fonction des éléments de parcours, le directeur et les cadres intermédiaires entretiennent des relations avec les familles.

Parfois, les parents ne bénéficient d'aucun droit de visite et/ou d'hébergement de l'enfant à leur domicile : absence de possibilité d'hébergement, problématique d'addictions connue, une pathologie mentale risquant de mettre en danger l'enfant ou générant une angoisse importante chez l'enfant, relations pathologiques parents-enfants etc. Les droits des parents peuvent donc se réduire à des visites au sein de l'établissement ou à des droits de sortie en journée ou en demi-journée selon un rythme établi.

L'espace réservé à l'accueil des parents et des enfants dans ce cadre est pensé et organisé par les équipes. La salle d'accueil prévue pour les rencontres est aménagée de façon à faciliter les temps d'échange par la présence d'objets médiateurs (jeux, jouets, livres) et dans la convivialité. Un calendrier d'organisation des droits d'hébergement et de visite est établi et proposé aux familles en fonction de chaque situation. Le travail d'accompagnement auprès des familles va se situer autour du soutien à la parentalité, en tenant compte du parcours de chaque famille et à prendre conscience des compétences et des capacités éducatives à développer. Ce travail autour de la problématique familiale nécessite l'intervention des professionnels dans le cadre d'entretiens éducatifs et/ou psycho-éducatifs, qui sont proposés sur chacun des services de la MECS.

Les interventions dans le cadre d'un placement éducatif à domicile (PEAD) intègrent le soutien à la famille fondé sur l'articulation entre une prise en charge par l'établissement et une action éducative dans la famille. Il vient répondre à diverses situations : un étayage, soutien à la parentalité dans le cadre d'un retour en famille après un placement, comme un retour progressif en famille ; en amont d'un placement, en vue d'une préparation à une séparation parents/enfants et enfin, dans le cadre d'une évaluation avant une mesure de placement en institution.

Les interventions à domicile des professionnels prennent diverses formes : des entretiens au domicile ou sur le service concerné : éducatifs avec le jeune, éducatifs avec la famille, éducatifs avec le jeune et sa famille, psycho éducatifs avec le jeune, psychoéducatif avec la famille et enfin psychoéducatifs familiaux. Des activités, supports d'intervention, sont proposées afin d'évaluer la capacité de mobilisation. Des interventions auprès des partenaires à proximité du domicile familial sont souvent nécessaires. En outre, le jeune bénéficiaire peut également intégrer des activités organisées avec les groupes d'internat de la MECS, dans le cadre d'une évaluation sur du collectif, en amont d'une préparation à un placement comme une réponse graduée et modulable.

#### - les prestations des services transversaux

Les services administratifs (secrétariats et comptabilité) constituent une charnière indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les personnels administratifs appliquent les règles de confidentialité des données. Le secrétariat assure l'accueil physique et téléphonique, la gestion des stocks de fournitures administratives, l'actualisation des tableaux de suivi de l'activité, la réservation des salles et des véhicules de service, la gestion administrative du dossier des enfants accueillis depuis son admission jusqu'à sa sortie, le traitement du courrier.

Les services logistiques apportent une assistance technique, assurent le suivi des bâtiments et installations, le suivi du parc automobile en partenariat avec les garages automobiles et les entreprises ou structures partenaires qui interviennent sur l'établissement. Le parc automobile de l'établissement est contrôlé périodiquement selon les échéances

règlementaires. Chaque véhicule est muni d'une trousse de premiers secours. Le personnel utilisant le véhicule est tenu de s'assurer de son bon fonctionnement et de signaler tout problème.

- la préparation et la gestion de la sortie du dispositif

Avant d'aborder la sortie définitive de l'établissement, un passage d'un service à un autre ou un changement d'unité de vie relevant de la MECS Notre Maison peut être organisé en fonction du projet personnalisé. Cette étape est pensée pour qu'elle soit au plus proche de l'intérêt du jeune accueilli et de l'équilibre systémique du groupe sur les unités de vie.

Avant tout passage d'un groupe à un autre par exemple, la situation du jeune est présentée à la nouvelle équipe pluridisciplinaire puisque ce changement signifie également un changement de référence, de lieu de vie et donc de lien significatif pour le jeune. Des temps de passerelle sont mis en place dans le cadre de l'accompagnement du changement pour toutes les parties prenantes (enfant, famille, acteurs institutionnels). Soutenir l'enfant durant cette période correspond à une expérience de changement de lien en rapport avec la théorie de l'attachement. Les équipes sont particulièrement vigilantes et veillent à transmettre les habitudes de vie, ses centres d'intérêt, ses fragilités. Le maintien du lien que l'enfant a construit ou reconstruit est abordé ainsi que la préservation de la place des parents dans le processus en fonction du projet personnalisé.

Le bien-fondé de l'accueil de l'enfant ou du jeune accueilli doit sans cesse être réinterrogé en fonction de son évolution, de ses capacités ou de ses besoins, des projets et de la notion de danger. Dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire et s'il s'agit d'un retour en famille, le départ de l'enfant fait suite à une décision du juge des enfants. En fonction des éléments du projet personnalisé, une décision de réorientation vers un autre établissement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance peut être prise. Sauf situation exceptionnelle, tout changement dans le parcours est préparé avec l'ensemble des parties prenantes : l'enfant, la famille, les partenaires institutionnels.

L'enfant est associé au projet de changement. Il a connaissance d'un calendrier lui permettant de se repérer jusqu'au jour du départ, des modalités d'organisation de la fête de départ. C'est le moment choisi pour lui offrir son « album de vie », des photos sur clé USB, et d'évoquer les moments forts de son passage à la MECS Notre Maison. Ses affaires sont soigneusement rangées et un temps dédié à la séparation avec les professionnels et les autres jeunes accueillis est mis en place.

Enfin, en ce qui concerne la sortie du jeune majeur, elle fait suite à la fin de la prise en charge déterminée par le contrat jeune majeur. A chaque échéance du contrat, la situation du jeune majeur est examinée ou réévaluée par la commission spécialisée sur la base de la demande du jeune, du rapport éducatif fourni par l'établissement. De façon générale, sauf circonstances exceptionnelles, cette date de sortie du dispositif est convenue avec le jeune et le responsable de l'ASE.

### 3 - Des moyens déployés au service d'un parcours coordonné

#### 3.1 - De la promotion de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) définissent la posture professionnelle de bientraitance comme « *une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.*<sup>2</sup> ». La bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance.

La notion de bientraitance implique : une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité ; un savoir être professionnel qui ne peut se résumer à une série d'actes posés, une prise en compte et l'adaptation aux choix exprimés par les personnes, un questionnement permanent sur sa pratique professionnelle ; une capacité à modifier sa pratique en fonction de l'évolution des situations.

La MECS Notre Maison œuvre pour renforcer sa politique de bientraitance à plusieurs niveaux : la bientraitance de la personne accueillie et de sa famille, et la bientraitance des professionnels intervenants. Cela se traduit par le développement d'une culture de bientraitance institutionnelle et son intégration dans les documents institutionnels (livret d'accueil, règlement de fonctionnement etc.), le renforcement de la politique des ressources humaines, au travers également de la politique d'information et de communication de l'établissement et les conditions d'organisation et de fonctionnement.

La MECS Notre Maison met en œuvre des moyens permettant de garantir la prise en compte de la parole de l'usager et de sa famille et favorisant leur participation à chaque étape du parcours institutionnel. En outre, l'établissement considère comme repères incontournables, les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ; le respect des droits étant au centre des préoccupations.

Ensuite, la structure est dotée de différentes instances ou espaces dédiés comme le Conseil de la Vie Sociale où s'exprime la parole de la personne accueillie, celle de sa famille et des professionnels. Cet espace de questionnement est particulièrement investi ; les réunions font l'objet de compte rendu. L'établissement recueille les souhaits et les demandes par l'installation de boîtes à idées sur toutes les unités et services. Des temps d'expression sont prévus : réunion de groupes, groupes de parole, présentation du DIPC, élaboration du projet personnalisé, préparation de l'audience devant le juge des enfants, procédure disciplinaire lors de l'application du règlement de fonctionnement etc. Une enquête de satisfaction a été menée auprès des jeunes accueillis favorisant leur participation concrète dans l'amélioration continue des conditions de prise en charge.

---

<sup>2</sup> ANESM. « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » ANESM, Juin 2008



S'agissant de la famille, plusieurs espaces d'expression et de participation sont identifiés : entretiens, rencontre croisée avec les partenaires, divers moyens de communication (téléphone, messagerie etc.), représentation en CVS, dialogue sur le quotidien de l'enfant confié. Dans tous les cas, l'accompagnement proposé par la MECS Notre Maison se construit dans un esprit de coopération et de transparence. Les enjeux de l'accompagnement sont régulièrement discutés avec la famille et toutes les parties prenantes. L'établissement dispose de salles réservées à l'accueil des familles sur les antennes de Villeneuve-sur-Lot, de Tonneins et de Fumel. L'institution reste soucieuse de la qualité de l'accueil et de l'écoute.

Enfin, si les professionnels se doivent de respecter le jeune accueilli et sa famille, ceux-ci se doivent tout autant de respecter les professionnels. Les manquements font l'objet d'un signalement à la hiérarchie dans le cadre d'un écrit : la fiche de transmission d'un évènement indésirable. A partir des éléments du signalement, le responsable hiérarchique pourra engager un dialogue avec la personne accueillie ou sa famille, faire le point de la situation, envisager des solutions, réaliser un rappel des obligations. Si nécessaire et en cas d'éléments graves ou répétés, le directeur d'établissement pourra accompagner dans la démarche de dépôt de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. En cas extrême, dans le cadre d'un danger grave et imminent, tel que prévu dans l'article L.413-1 et L.413-3 du code du travail et si la situation le justifie, les professionnels ont la possibilité de faire valoir le droit de retrait et de refuser d'intervenir auprès de la personne. L'évaluation continue des risques professionnels est menée par la direction de l'établissement en partenariat avec les acteurs concernés (Comité Social et Economique, la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, Médecine du travail et acteurs de prévention). Les salariés de l'établissement disposent de différents espaces d'expression individuelle ou collective : réunions institutionnelles, réunions pluridisciplinaires, entretiens, groupe d'analyse de la pratique, espace de droit d'expression, etc.

La maltraitance sous toutes ses formes représente l'atteinte la plus grave à la dignité de la personne accueillie. Le Conseil de l'Europe définit la maltraitance comme étant « *tout acte ou omission, commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière* ». Cette définition a été retenue par l'ANESM dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Il s'agit de l'ensemble des violences, abus, ou négligences commis par un ou des professionnels envers un ou plusieurs usagers.

La prévention et le traitement de la maltraitance constituent une mission essentielle du personnel d'encadrement de la MECS Notre Maison. En effet, on relève l'engagement sans faille de l'encadrement en matière de lutte contre la maltraitance. La structure développe une conscience et une connaissance des risques de maltraitance à plusieurs niveaux : au niveau de l'encadrement, au niveau des professionnels et au niveau de la personne accueillie et de sa famille.

Des actions d'information sur les droits et de formation professionnelle continue sont menées de façon à sensibiliser toutes les parties prenantes sur les risques spécifiques de l'établissement, sur les risques éventuels liés aux questions d'organisation et de climat social, sur l'interférence de la dimension personnelle et les comportements professionnels. Des moyens de recours sont précisés dans les documents institutionnels remis à la personne accueillie comme le livret d'accueil, et affichés dans les locaux de l'établissement comme le numéro national 119 (Enfance en danger).

La MECS Notre Maison met en place une organisation et des pratiques conformes aux objectifs de prévention. Cela se traduit par la définition des missions et responsabilités des professionnels (fiche de poste), par l'organisation de la coordination entre les métiers et la vérification périodique par l'encadrement de proximité afin de limiter les risques de contradictions entre les approches adoptées par les professionnels. Des temps spécifiques d'analyse des pratiques, de supervision et de questionnement sont mis en place tout au long de l'année. Plus largement, l'établissement favorise le regard extérieur sur son fonctionnement et met en valeur les ressources des professionnels. Le risque d'usure professionnelle est pris en considération dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui fait l'objet d'une mise à jour régulière.

La MECS Notre Maison organise un traitement systématique des faits de maltraitance. L'encadrement est disponible de jour comme de nuit dans le cadre des astreintes assurées par roulement. Il se montre réactif et apporte un soutien dans la résolution des difficultés quotidiennes des professionnels. En cas de maltraitance grave, avérée ou supposée, l'encadrement recueille les faits, protège, accompagne la victime présumée et le professionnel qui a signalé. Les faits de maltraitance sont signalés aux autorités compétentes et au Procureur de la République. Les suites données sont transmises dans le respect de l'obligation de confidentialité. En cas de maltraitance, un dispositif d'aide et de soutien est mis en place de façon à permettre un échange sur l'évènement. L'encadrement s'attache à être particulièrement présent pour que les professionnels puissent reconstruire un fonctionnement le plus sereinement possible. Enfin, un accompagnement des équipes à la réflexion sur les causes de l'évènement survenu est organisé. Cette analyse à distance permet de renforcer la démarche de prévention et de capitaliser sur cette expérience. Une aide extérieure peut être mobilisée en fonction de la situation.

### 3.2 - Des ressources et des compétences mobilisées

En 2018, la MECS Notre Maison ALGEEI intègre le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens- CPOM (2018-2022) signé entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, les Conseils départementaux de Lot et Garonne et des Landes et l'ALGEEI. La structure est donc financée dans le cadre d'une dotation globale. Cependant, une partie du financement doit être assurée par l'accueil hors département selon le CPOM signé.

La configuration de la MECS Notre Maison en tant que structure éclatée, flexible, amène des problématiques managériales complexes. En effet, il s'agit en permanence de pouvoir créer les cohérences de sens et de finalité, les « connivences » de travail entre les professionnels

des différents services décloisonnés par le biais de projets transversaux, des réunions institutionnelles, la création de temps d'échange, de débat et d'élaboration de sens à plusieurs.

L'équipe de direction est mobilisée afin de soutenir l'expression de ces « tensions » dynamiques dans un cadre sécurisé avec la volonté de mettre à jour les lignes de partage et de cohésion pour « faire institution ». L'investissement dans la formation continue et l'existence d'espaces d'analyse et de supervision proposés à l'ensemble du personnel sont autant de moyens déployés pour soutenir le dispositif global.

### *3.2.1 - Les compétences mobilisées*

#### L'EQUIPE DE DIRECTION

- Le Directeur : les fonctions plus spécifiques du Directeur relèvent de l'administration générale de l'établissement, de l'administration et de la gestion des personnels, de la dynamisation et du maintien à jour de leurs connaissances et de leurs progressions professionnelles. Pour ce faire :
  - il s'engage dans la « démarche évaluative et d'amélioration permanente de la qualité du service rendu à l'utilisateur »
  - il recrute les personnels dans le cadre des délégations reçues de la Présidente de l'ALGEEI et assure le pouvoir disciplinaire au sein de l'établissement
  - il organise des entretiens individuels de salariés
  - il met en œuvre le plan pluriannuel de formation en tenant compte à la fois de l'évolution des besoins de la structure ainsi que de la mise à jour des connaissances nécessaires aux salariés
  - il a également en charge l'élaboration des budgets, leur gestion et leur contrôle au niveau de l'établissement, la programmation des investissements, le suivi des services et la représentation interne et externe. Il veille à développer les partenariats utiles à la réalisation des projets de l'établissement
  - il supervise les contacts avec les familles, les reçoit et veille à la bonne application des documents de prise en charge issus du Service Enfance Famille
  - il rend compte à la Directrice Générale de l'Association du fonctionnement et de l'accomplissement de la mission de la M.E.C.S
  - il est l'interface permanent entre la direction générale et l'établissement
- Les Adjoints de direction : adjoint de direction responsable des services insertion et placement familial et adjoint de direction responsable des internats

Ces cadres administratifs coopèrent avec le directeur dans l'ensemble de ses missions. Ils sont appelés à le remplacer sur certaines attributions limitées en cas d'absence temporaire et représentent l'Institution. Ils interviennent sur l'ensemble des secteurs éducatif, paramédical,

administratif et généraux. Ils coordonnent les missions du Chef de Service éducatif rattaché aux internats de Fumel et de Villeneuve-sur-Lot et participent aux astreintes. Ils coordonnent le travail de l'équipe des services généraux et des veilleurs de nuit des sites de Villeneuve sur Lot, de Tonneins et de Fumel.

- Le Chef de Service éducatif

Le Chef de service éducatif intervient dans le cadre de ses attributions spécifiques et de son planning, ainsi que sur le temps d'astreinte. Il assure plusieurs missions : veiller à la cohérence entre le Projet d'établissement, les Projets des unités de vie et les Projets individualisés ; veiller à la cohérence et à la cohésion du travail des équipes autour des objectifs fixés ; superviser l'application des Projets Individualisés dans leurs dimensions internes et externes c'est-à-dire avec l'équipe du service et les partenaires opérationnels de terrain, les administrations, notamment Judiciaire et Service Enfance Famille. Le chef de service éducatif organise le travail d'équipe, anime les réunions ; facilite la circulation de l'information au sein de l'établissement. Il assure la gestion des budgets éducatifs, contrôle la bonne mise en œuvre des moyens disponibles et évalue leurs résultats. Il impulse une dimension de formation et assure l'accueil des stagiaires d'écoles de formation. Il recueille les besoins et demandes de formation du personnel et en assure la transmission à la Direction. Il Intervient en soutien aux équipes dans des situations nécessitant l'appui, représente la M.E.C.S. dans le cadre de certains partenariats et enfin reçoit les familles dans le cadre de l'élaboration du projet individualisé.

## L'EQUIPE EDUCATIVE

Le service éducatif couvre l'ensemble des différents aspects de la vie des enfants. Il est évolutif dans ses moyens d'interventions. La partie de la fonction éducative concernant directement les jeunes s'exerce dans le cadre de projets individualisés. Tous les projets d'unités de vie s'élaborent en référence au projet d'établissement. Les projets d'unité de vie définissent le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des projets individualisés et de la dynamique de groupe. Les interventions peuvent se développer donc aussi bien suivant des dynamiques individuelles que des dynamiques de groupe. Elles s'exercent intra-établissement et/ou à l'extérieur dans le cadre d'une politique de socialisation. Les formes de l'intervention s'adaptent à la singularité de la situation du jeune et de ses besoins, à partir du système d'observation, qui permet aussi d'en suivre l'évolution. L'aide à la structuration de la personnalité du jeune est un axe clé. La qualité de la relation est toujours prioritaire. L'ensemble des activités de vie quotidienne est également concerné. Les formes d'interventions varient suivant les âges, les situations et la maîtrise des comportements autonomes. La recherche de l'autonomie est l'un des axes importants du travail éducatif. L'éducateur s'implique concrètement et de façon dynamique dans les accompagnements de temps libre et des loisirs. Il travaille en priorité la qualité des échanges relationnels et valorise le développement des échanges partagés.

Les séjours à l'extérieur sont organisés pour permettre des mises en situation de découverte d'activités de vie quotidienne et de loisirs différentes de la vie institutionnelle. Ils facilitent la socialisation. Leur existence et leur qualité offrent aux jeunes la possibilité de vivre des situations de rupture avec le quotidien dans l'institution.

La démarche éducative dans son ensemble vise à créer des liens viables entre le jeune et ses différents interlocuteurs. Elle vise à y donner du sens, aussi bien dans le travail développé avec les parents, l'école, l'éducation spécialisée, que dans la vie professionnelle, les loisirs et la culture d'une façon plus générale. La démarche concerne l'ensemble des dimensions où s'exerce la citoyenneté.

Les assistants familiaux, agréés par le Service de la P.M.I (protection maternelle et infantile), accueillent à leur domicile des enfants confiés au service de Placement Familial de la M.E.C.S et font partie intégrante de l'équipe éducative.

Enfin, des missions de coordination sont assurées par deux éducateurs spécialisés : un temps plein rattaché aux services insertion et placement familial et un temps partiel rattaché à l'internat de Villeneuve-sur-Lot. Ces missions de coordination sont définies en fonction des besoins des services. Membres de l'équipe éducative, ces professionnels permettent d'assurer un lien permanent entre les besoins des projets personnalisés et l'organisation de la prise en charge en étroite collaboration avec tous les professionnels concernés dont les cadres intermédiaires responsables de service.

### LE SERVICE MEDICAL

L'établissement et ses antennes ont développé le travail de partenariat avec certains médecins libéraux, du personnel paramédical et des pharmacies sur les trois sites d'implantation. De ce fait, chaque jeune (validé par sa famille) a la possibilité de choisir son médecin traitant. Le service Placement Familial a recours aux médecins traitants des familles d'accueil. Le site de Fumel a pour interlocuteur habituel un cabinet médical. Les familles d'accueil ont le libre choix de leur médecin, en particulier pour les week-ends et les vacances. Pour des raisons pratiques, l'établissement a recours pour sa part à l'infrastructure médicale locale sur les sites où il est implanté.

### LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Les psychologues sont associés à la procédure d'admission des jeunes : présentation de leur service et conduite d'entretien visant à une meilleure connaissance du jeune. Ils participent aux réunions de synthèse, dont celle d'admission où ils font part de leurs premières observations. Ils élaborent avec l'équipe les éventuelles modalités de soutien. Ils participent aux réunions hebdomadaires consacrées au suivi des jeunes. Les psychologues interviennent dans le soutien aux jeunes, aux familles d'origine et aux familles d'accueil, en fonction des demandes et des besoins. Ils animaient des réunions d'analyse des pratiques avec les équipes

éducatives avant qu'un espace dédié avec un intervenant extérieur soit mis en place pour tous les professionnels de l'établissement y compris pour les cadres hiérarchiques et techniques. Ils peuvent intervenir à la demande des personnels en entretien individuel et/ou collectif.

Ils participent, dans leur champ de compétences, à des réunions avec des organismes partenaires extérieurs. Ils argumentent les dossiers destinés aux commissions spécialisées par une exploration des structures d'accueil extérieures adaptées aux besoins des jeunes. Ils orientent, organisent et suivent les prises en charge thérapeutiques extérieures.

### LES VEILLEURS DE NUIT

Une équipe de veilleurs de nuit assure la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble des unités de vie de Villeneuve sur Lot, Tonneins et Fumel. Le soir, après une transmission d'informations avec l'équipe éducative, les surveillants de nuit effectuent des rondes régulières. Ils écoutent et rassurent les enfants par leur présence. En cas de difficultés, ils font appel aux cadres d'astreinte. En cas d'incendie ou d'accident, ils mettent les enfants en lieu sûr et appellent en priorité les secours. Ils procèdent à une nouvelle transmission d'informations avec les éducateurs, le matin. Ils peuvent participer aux levers matinaux des jeunes avant l'arrivée des éducateurs. Ils peuvent assurer la prise en charge entre 7H et 8H des enfants restant sur l'unité durant le temps de transport des autres enfants par l'éducateur. Ils assurent les transmissions avec l'équipe de jour et évoquent les événements survenus la nuit.

### LES SERVICES ADMINISTRATIFS

- Le service comptable

Il assure l'ensemble des opérations de comptabilité de l'établissement et travaille en étroite collaboration avec les services du Siège social. Il assiste la direction dans le suivi des éléments nécessaires à l'établissement de l'EPRD et l'ERRD, à l'élaboration des paies, en lien avec les services du Siège. Il assure le suivi du plan de formation annuel en relation avec l'OPCO. Il facture les prestations réalisées par l'établissement et en assure le suivi. En étroite collaboration avec le directeur, il assure le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes.

- Le secrétariat

Il assure l'ensemble des tâches de secrétariat sur les différents sites. Il a un rôle d'accueil téléphonique et des personnes qu'il oriente vers les interlocuteurs concernés. Le secrétariat tient une place déterminante dans la bonne circulation de l'information nécessaire au fonctionnement de l'établissement. Il veille à ce que celle-ci soit transmise en temps utile aux services chargés de l'utiliser. Il est à même de relancer des demandes en cours dans la mesure où elles pourraient prendre du retard. Il écoute, oriente, renseigne ses interlocuteurs dans ses domaines de compétences. Il redistribue les courriers après visa de la direction. Il gère les registres des courriers arrivée/départ, il traite les courriels. Il tient à jour l'ensemble des dossiers concernant les jeunes et ceux relatifs au fonctionnement administratif de

l'établissement. Il gère certains dossiers spécifiques : assurances, CMU, dossiers de décisions de placement, états de frais. Il assiste la direction pour la préparation de dossiers.

Sur Villeneuve sur Lot, il exécute le secrétariat de direction ; sur l'ensemble des sites celui des Adjoints de direction et du Chef de service éducatif. Il gère le cahier des communications téléphoniques entrantes et sortantes. Sur les autres sites, il gère les caisses de régie sous la supervision du chef de service et de l'adjoint de direction.

### LES SERVICES GENERAUX

Ils contribuent à la qualité de la prise en charge des jeunes accueillis à la MECS. Leur présence auprès d'eux participe de la vie éducative d'une façon générale.

- Les maîtresses de maison

Historiquement, la professionnalisation des agents de restauration avec la formation qualifiante de maître/ses de maison a été effectuée fin 2006, et est effective sur chaque unité, en février 2008, correspondant à l'ouverture sur Tonneins de l'internat « Petit Paris » et au déménagement des unités du château vers deux petites unités de Laparade. Elles assurent l'ensemble des repas pour les jeunes et l'encadrement des services, conformément aux normes HACCP. Les repas sont adaptés aux contraintes des régimes éventuels. Une attention particulière est portée à la qualité des produits cuisinés par l'utilisation préférentielle de légumes frais. Elles assurent le lavage, le repassage et le raccommodage de l'ensemble du linge, celui des enfants comme celui de l'établissement, l'entretien du linge de maison étant assuré par une prestation du service de l'E.S.A.T. de « Castille ». Elles gèrent la distribution du linge auprès des enfants et ont un rôle de conseil dans l'élaboration des listes d'achats de vêtements. Enfin, elles interviennent dans l'apprentissage de l'autonomie en aidant, en sensibilisant les enfants dans le rangement et la gestion des affaires personnelles.

- Le service entretien- maintenance technique

Il a la charge de la maintenance et de la conservation en bon état d'usage des équipements des différents sites et les appartements en diffus. Il supervise les interventions des artisans et des entreprises spécialisées exécutant des travaux spécifiques. Il assiste les différents contrôles de sécurité et tient à jour le registre des visites. Il veille à l'entretien du parc et des jardins de Villeneuve sur Lot, de Fumel et de Tonneins. Il exécute, sous l'autorité de la direction, toutes tâches nécessaires au bon fonctionnement matériel des différents équipements.

- Le service hygiène et nettoyage des locaux

Il a la responsabilité de l'hygiène et de la convivialité des locaux. Il intervient sur le site de Villeneuve sur Lot et celui de Tonneins. Il prend en compte les contraintes liées à la présence et aux activités des enfants pour organiser son travail. Il est placé sous l'autorité d'un des Adjoints de Direction. Sur le site de Fumel, le service de nettoyage des locaux est assuré par les maîtresses de maison.

## L'organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	1
	Adjoint de direction	2
	Chef de Service Educatif	1
Administratif	Comptable	1
	Secrétaire de Direction	1
	Employé administratif	1
	Technicien administratif	1,75
	Contrat Pro Licence RH	1
Médical/paramédical	Médecin	0,04
	Psychologue	1,25
	Veilleur de nuit	5
Éducatif	Éducateur spécialisé	7,8
	Moniteur éducateur	12,25
	Maîtresse de maison	4,5
	Contrat Pro ME	2
	Contrat Apprentissage ES	2
Logistique	Agent entretien Factotum	2
	Agent de service	2
Autre	Assistants Familiaux	12
Remplacements	Educateurs	1,47
	Veilleurs de nuit	
	<b>TOTAL ETP</b>	<b>62,06</b>



### 3.3 - La dynamique de travail en équipe et le questionnement éthique

La MECS Notre Maison développe un management participatif et de proximité. Un travail cohérent et articulé nécessite des échanges et des régulations constantes. Plusieurs espaces de travail sont proposés et investis permettant de traiter le questionnement éthique.

La contribution de chaque professionnel est essentielle et permet de donner du sens au travail en équipe et d'atteindre les objectifs du projet d'établissement. Outre les transmissions orales, les écrits professionnels servent également à interroger l'expérience professionnelle, la posture et le sens donné à l'action. Ils aident à clarifier les idées et à produire un cadre de pensée pour l'analyse des pratiques professionnelles. Il convient de distinguer :

- les écrits professionnels sur la situation de l'enfant accueilli : projets personnalisés, synthèse-bilan, note d'information, note d'incident etc
- les écrits professionnels concernant la prise en charge éducative : les projets de groupe, les projets de transfert ou camp, les rapports d'activité, les comptes rendus de réunions d'équipe
- les transmissions quotidiennes sur le suivi de l'enfant
- la fiche d'évènement indésirable

La mise en place de différents espaces d'échange et de débat favorise l'appropriation des valeurs communes et partagées et le questionnement éthique. De manière générale, les réunions ont pour but l'information, la coordination, l'évaluation et le réajustement permanents de toutes les actions, les moyens déployés et les orientations prises en faveur des enfants accueillis et de leurs parents.

**La réunion de direction** est animée par le directeur ; elle réunit le directeur et les cadres intermédiaires. Il s'agit d'un espace de réflexion, d'échange et de décision. La réunion se tient deux fois par mois et a pour objectif de faire le point de l'accompagnement de tous les jeunes accueillis à la MECS Notre Maison, d'aborder les questions relatives au fonctionnement des équipes et des moyens déployés sur l'ensemble de l'établissement. Cet espace permet de traiter les difficultés repérées au niveau institutionnel et s'attache à rechercher des solutions adaptées pour un fonctionnement cohérent et homogène.

A l'initiative de la direction, **la réunion institutionnelle** se tient 3 fois par an en moyenne. Il s'agit de la réunion générale qui regroupe les professionnels représentant tous les sites, toutes les unités de vie et les services de la MECS. Les différents corps de métiers sont représentés. Elle vise la transmission d'informations institutionnelles, la présentation des projets transversaux et les stratégies ou les options de la direction et de la gouvernance, la clarification des enjeux des projets menés. Elles favorisent la rencontre entre les professionnels travaillant sur les différentes antennes de la MECS Notre Maison. Cet espace permet la circulation de la parole au sein de l'institution puisque c'est autour du partage que se développe la dynamique institutionnelle. Il permet également la prise de recul et le développement du sentiment d'appartenance. L'après-midi de la réunion institutionnelle est

consacrée aux partenariats dans le cadre d'une invitation pour un échange avec les professionnels présents.

Concernant **les réunions d'équipe pluridisciplinaire animées par les cadres intermédiaires**, il y a lieu de distinguer les réunions d'analyse des situations en présence du psychologue, des réunions d'organisation ou de fonctionnement. Elles se tiennent une fois par semaine.

**La réunion pluri professionnelle** sur les unités de vie se tient une fois par trimestre. Elle permet la coordination des équipes travaillant sur chaque unité de vie : éducateurs, maîtresses de maison, veilleurs de nuit, agents de service.

**La réunion de coordination avec les partenaires** est organisée en fonction des besoins des projets personnalisés. Il s'agit par exemple de la réunion avec les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance sur les situations d'enfants confiés, sur les fratries, sur les cas complexes etc. Cette réunion est organisée par les cadres intermédiaires ; les parents ou les jeunes accueillis peuvent y participer en fonction de l'objectif de la réunion.

**La réunion du service administratif** est animée par le directeur et regroupe l'équipe de direction ou ses représentants ainsi que l'ensemble du personnel administratif de l'établissement y compris les antennes. Elle a pour but la transmission d'informations permettant la bonne coordination du travail administratif.

Enfin, **la réunion de projets transversaux** est animée par le directeur ou un cadre intermédiaire. Il s'agit pour les éducateurs représentant les unités de vie et les services de la MECS de présenter et d'échanger sur les projets socio-éducatifs et culturels de l'année aux autres collègues et de s'associer avec l'ensemble des équipes à l'élaboration d'un ou plusieurs projets communs. La proposition artistique de la MECS Notre Maison à l'Assemblée générale de l'ALGEEI est préparée sur cet espace.

La MECS Notre Maison mène une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conformément aux orientations associatives. Plusieurs moyens sont déployés permettant d'accompagner les parcours professionnels : les entretiens professionnels menés tous les deux ans, les entretiens individuels, la formation continue, les groupes d'analyse des pratiques, la supervision, les projets transversaux et le travail en réseau. Les professionnels font émerger des besoins à l'occasion des entretiens professionnels. De leur côté, les cadres repèrent des écarts entre les attendus et le travail rendu ou encore les besoins non couverts. Ainsi, le plan de développement des compétences (PDC) est élaboré sur la base des éléments recueillis.

La mise en place d'un management de proximité oblige à poser clairement les missions, rôles et limites de chaque professionnel en s'appuyant sur les documents de référence (référentiel métier, fiche de poste...). En second lieu, la mission de veille permanente dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux est assurée grâce à l'observation, l'écoute et la disponibilité de l'encadrement. Les cadres hiérarchiques assurent par roulement une semaine

d'astreinte et garantissent un accompagnement des professionnels dans des situations complexes quand ils font face au doute ou aux questionnements en favorisant la recherche de solutions ou valident les décisions.

Des espaces dédiés à favoriser le dialogue et l'ajustement entre professionnels existent. Ils sont animés par un psychologue externe : groupe d'analyse des pratiques et de supervision. Ces instances aident les salariés à questionner et à améliorer leurs pratiques professionnelles, de réflexion et de collaboration. Elles viennent également soutenir les actions de professionnalisation et questionner la posture professionnelle. Le regard neutre et les apports de l'intervenant extérieur participent à la qualité du travail. Les professionnels sont soutenus sur le plan émotionnel et dans la recherche de leur juste proximité, de la bonne distance face à la vulnérabilité. Il s'agit de libérer la parole en favorisant un travail en groupe qui intègre les ressentis des personnes afin de développer leurs ressources individuelles et/ou collectives. Tous les services, toutes les unités de vie de la MECS Notre Maison et toutes les fonctions bénéficient de ces moments réflexifs et de soutien à raison d'une fois tous les deux mois.

Enfin, le travail en réseau sur les territoires d'implantation et dans les différents champs d'intervention prolonge l'accompagnement des professionnels et a vocation de les soutenir également dans l'exercice de leurs fonctions. Par exemple, la participation aux cafés partenaires, aux différents colloques sur la protection de l'enfance etc.

#### 4 - Une politique d'amélioration continue de la qualité

##### 4.1 - La démarche qualité

La Loi du 2 Janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale prévoit que les établissements sociaux et médico-sociaux entrent dans une démarche continue d'amélioration de la qualité dans leur travail. C'est en septembre 2003 que la MECS Notre Maison, sous l'impulsion de l'association gestionnaire l'AL.G.E.E. I, s'est engagée dans la mise en œuvre de la Démarche Qualité. Concernant l'organisation des instances de la démarche qualité :

##### Le CODIR :

- Elabore la Politique Qualité : il décide des thèmes de travail et approuve le Plan d'Action Qualité, les documents et les propositions élaborés en groupe de travail et validés par le COPIL.
- Nomme le référent qualité, les membres des groupes de travail, les coordonnateurs et les membres du comité de pilotage.
- Met à disposition les ressources nécessaires au fonctionnement de la structure et à l'élaboration des projets.
- S'assure de la cohérence des actions et documents produits avec le projet d'établissement, l'évolution de la structure et les organisations.

### LE COPIL :

- Elabore les Plans d'Action Qualité
- Assure la cohérence du système qualité (communication, structure, gestion documentaire).
- Valide les propositions et documents des Groupes de Travail.
- S'assure du bon déroulement du plan d'action
- S'assure de l'atteinte des objectifs et de la cohérence des travaux avec ceux-ci.
- Propose des thèmes de travail au Comité de Direction.

### Le référent qualité (RQ)

- Contribue à la cohérence du système qualité (communication, structure, gestion documentaire).
- Assure l'animation de la structure qualité
- Assure la gestion et l'animation du Comité de Pilotage et coordonne les réunions du COPIL.
- Rend compte au Comité de Direction du travail mené par le Comité de Pilotage et de ses demandes, et de l'évolution du travail des différents groupes.
- Travaille en collaboration avec l'ensemble des référents qualités de l'association en lien avec le responsable de la démarche qualité au niveau associatif.

### Le Coordonnateur de groupe :

- Assure l'animation et la gestion du groupe de travail.
- S'assure du respect des délais de réalisation du travail du groupe.
- Est en relation avec le Référent Qualité.

### Les Groupes de Travail :

- Réalise les actions et les documents tels que définis dans le Plan d'Action Qualité.
- Elabore des solutions conformément aux directives données dans le thème de travail concerné.

Concernant le fonctionnement des instances,

**CODIR** : est en lien avec le Référent Qualité et le Comité de Pilotage et nomme le Référent Qualité, les Groupes de Travail, les coordonnateurs et le Comité de Pilotage.

**COPIIL** : est Nommé par la Direction, est en place pour 2 ans minimum. Son renouvellement est défini par une clause de renouvellement : la moitié, au maximum, des professionnels y siégeant peuvent être remplacés à l'issue des 2 ans.

**Le RQ (Référént Qualité)** : est nommé pour 2 ans au minimum par le Comité de Direction.

**Coordonnateurs** : sont nommés par le Comité de Direction dans le cadre du Plan d'Action Qualité.

**Groupes de travail** : sont constitués en fonction d'un travail précis et pour un temps donné, précisé dans le Plan d'Action Qualité. Les fonctions sont proposées par le Comité de Pilotage. Les membres du Groupe de Travail sont nommés par le Comité de Direction.

La politique qualité de l'établissement s'inscrit dans la politique qualité associative. Elle est mise en œuvre par la lettre d'engagement du Directeur, réactualisée chaque année. L'objectif essentiel qui y est mis en évidence est de placer la personne accueillie au cœur du dispositif d'accompagnement : en développant une politique d'amélioration continue de la prise en charge des usagers et de leur famille, en favorisant l'implication des familles dans les projets personnalisés, en mettant en œuvre les droits de visite médiatisées conformément à la décision du Juge des enfants, en développant des partenariats, en veillant à la sécurité des usagers comme des professionnels, en respectant le droit de l'utilisateur à des prestations de qualité et en garantissant son implication dans l'élaboration de son projet personnalisé.

Enfin, l'établissement s'engage à intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées par la H.A.S (Haute Autorité de Santé) en lien avec les missions de protection de l'enfance.

## 4.2 - Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet d'établissement

### 4.2.1 - Les résultats de l'évaluation interne

La dernière démarche d'autoévaluation a été menée et réalisée en deux temps c'est-à-dire débutée en 2017 et finalisée en 2019 au regard des contraintes imprévues ou liées à des situations d'urgence (accompagnement des jeunes, départ de personnels, etc.). Elle a été restituée et communiquée en 2021.

## SYNTHESE GENERALE

	<b>Commentaires</b>
<b>Points forts</b>	<p>Procédure d'admission et d'accueil formalisée et appliquée</p> <p>Augmentation des temps de réunion et de rencontres entre les professionnels contribue à ce que la bientraitance reste une préoccupation prioritaire</p> <p>Suivi du projet individualisé assuré et régulièrement revu</p> <p>Prise en compte des attentes et des besoins de la personne accueillie tout au long du parcours institutionnel</p> <p>Bonne articulation entre les équipes (de direction et pluridisciplinaire)</p> <p>Bonne organisation du dossier de l'usager permettant de disposer des différents documents inhérents à la prise en charge</p> <p>L'établissement est géré par l'ALGEEI, association structurée et reconnue sur le territoire</p> <p>Son réseau de partenaires est développé sur les 3 antennes (Fumel, Villeneuve-sur-Lot et Tonneins) et couvre différents champs : sanitaire, social, médico-social, économique etc.</p> <p>Management des emplois et des compétences est organisé</p> <p>Une politique de formation qui permet l'adéquation des compétences au projet d'établissement</p> <p>Instances d'expression du personnel sont investies</p> <p>Le dernier projet d'établissement est conforme à la législation, aux valeurs associatives et en adéquation avec les besoins de la population accueillie</p> <p>Régularité des contrôles règlementaires permet de garantir la qualité et la sécurité des installations</p> <p>Prise en compte des risques professionnels dont la prévention des risques psycho-sociaux</p> <p>Implication et participation des acteurs (jeunes, professionnels) autour des projets institutionnels transversaux</p> <p>Le système d'information et de communication est organisé, est utilisé au quotidien par les professionnels</p> <p>La démarche qualité est intégrée pleinement dans le fonctionnement de l'établissement.</p> <p>Cet espace de travail est bien investi par les professionnels ; un espace de réflexion et d'échange permettant de faire évoluer les pratiques professionnelles</p>

<p><b>Points perfectibles</b></p>	<p>Problème d'accessibilité des informations communiquées dans les documents institutionnels aux enfants et aux familles</p> <p>Manque de lisibilité des conditions d'accès au dossier de l'utilisateur dont le dossier informatisé</p> <p>Informatisation du dossier de l'utilisateur (logiciel OSIRIS)</p> <p>Harmonisation nécessaire des pratiques et protocole de vigilance sanitaire à rappeler lors de la permanence d'accueil immédiat (P.A.I)</p> <p>Un serveur informatique non performant, d'un réseau WIFI professionnel et / ou WIFI usagers non disponible</p> <p>En fonction de la complexité de la situation rencontrée, le délai d'élaboration du projet individualisé n'est pas toujours respecté</p> <p>Perte d'efficacité en l'absence d'une base de données commune « partenaires » sur l'ensemble des sites de la MECS</p> <p>Des documents de référence obsolètes : projet d'établissement, livret d'accueil établissement, fiche de poste, organigramme</p> <p>Travaux d'accessibilité et de rénovation de bâtiments à prévoir (Fumel et Tonneins)</p> <p>Sensibilisation nécessaire de tous les acteurs et partenaires sur la protection des données personnelles</p> <p>Des moyens de consultation et de participation des jeunes accueillis à développer (boîte à idées etc.)</p> <p>De la gestion documentaire à améliorer (mutualisation des ressources documentaires entre les 3 antennes)</p>
-----------------------------------	--

<p><b>Actions d'améliorations</b></p>	<p><b>1- <u>PREMIER AXE : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES</u></b></p> <p>Finaliser le nouveau projet d'établissement (2022-2026)</p> <p>Rendre plus accessibles les documents institutionnels aux enfants et aux familles</p> <p>Clarifier les conditions d'accès au dossier de l'utilisateur dont le dossier informatisé (IMAGO DU)</p> <p>Développer les moyens de consultation et de participation des jeunes accueillis (boîte à idées etc.)</p>
---------------------------------------	--

## **2- DEUXIEME AXE : RESSOURCES HUMAINES ET INFRASTRUCTURES**

Réactualiser les documents de référence dans la gestion des ressources humaines : livret d'accueil établissement, fiche de poste, organigramme

Travailler la notion de secret partagé avec les équipes à partir des documents de référence (formation et formalisation)

Pouvoir disposer d'un serveur informatique performant, d'un réseau WIFI professionnel afin de faciliter le traitement des informations et la coordination entre les antennes

Procéder au déploiement du nouveau dossier informatisé de l'utilisateur IMAGO DU afin de permettre la mutualisation de la base de données « partenaires » (répertoire)

Créer une bibliothèque institutionnelle afin d'améliorer la gestion documentaire (mutualisation des ressources documentaires)

Continuer la sensibilisation au développement durable (gestion des déchets etc.)

Prévoir des travaux d'accessibilité et rénovation de bâtiments (Fumel et Tonneins- location)

## **3- TROISIEME AXE : PARTENARIAT ET RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT**

Continuer de promouvoir les échanges avec les différents partenaires et organiser des rencontres entre les professionnels travaillant dans les MECS en Lot et Garonne.

Sensibiliser tous les acteurs et partenaires sur la protection des données personnelles

### *4.2.2 - Les travaux de la structure qualité*

Des actions correctives et des ajustements ont été réalisés au fil de l'eau et faisant suite aux différentes évaluations menées : évaluation interne et évaluation externe. Ces éléments ont été traités à l'occasion des **plans annuels Démarche qualité** et relevés dans les **rapports annuels d'activité** de la MECS Notre Maison.

2017 :

- Préparation de l'Evaluation Interne
- Préparation de la réactualisation du Projet d'Etablissement



## 2018

L'année 2018 a été consacrée à la préparation de la réactualisation du Projet d'Établissement. Ce sont 3 groupes de travail qui ont été définis et mis en place : hébergement collectif (professionnels des unités d'hébergement collectif y compris le factotum) ; Services Extérieurs (professionnels exerçant dans les services extérieurs y compris l'accueil familial) et Administratif.

Les objectifs étaient de :

- recenser et rassembler les documents de référence permettant de connaître et comprendre l'évolution du secteur,
- recueillir les éléments permettant de connaître les profils de la population accueillie à la MECS entre 2012 et 2016 (âge, sexe, lieux de résidence des parents, nature des mesures, modalités d'accueil, ...),
- dresser un état des lieux du fonctionnement des équipes de la MECS par secteur géographique et par modalité,
- dresser un état des lieux concernant la procédure de mise en œuvre du suivi,
- recenser les ressources partenariales disponibles par secteur géographique et par champ d'intervention
- proposer une synthèse tenant lieu de bilan
- 

Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à l'aboutissement de ces groupes de travail soit un volume global de 396 heures. En 2018, le CODIR de la MECS s'est réuni 4 fois et le COPIL 11 fois. Les réunions avaient pour objet : l'organisation et la mise en place des 3 groupes de travail, le suivi des travaux des différents groupes issus du plan d'action qualité 2018, la validation des protocoles de fugue, Saumejan et la sécurisation du circuit du médicament.

## 2019

L'année 2019 a été consacrée à la finalisation de l'autoévaluation et la préparation de la réécriture du projet d'établissement. Quatre groupes de travail ont fonctionné : sur l'accompagnement des MNA, sur la santé mentale et l'accompagnement des enfants présentant des difficultés psychologiques, sur les prestations diversifiées et enfin sur la gestion des sorties.

Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à l'aboutissement de ces groupes de travail soit un volume global de 396 heures. En 2019, le CODIR de la MECS s'est réuni 4 fois et le COPIL 11 fois. Les réunions avaient pour objet : l'organisation et la mise en place des 4 groupes de travail, le suivi des travaux des différents groupes issus du plan d'action qualité 2019, la mise à jour des protocoles.

## 2020

En ce qui concerne 2020, les objectifs consistaient à finaliser les travaux du groupe de travail sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés, la création d'outils de travail est prévue, élaborer le protocole d'accompagnement de la sortie : une sortie définitive ou un changement de modalité, finaliser la réactualisation des projets d'unité de vie, et enfin mener une réflexion sur l'accessibilité des documents issus de la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 et envisager une formation FALC, facile à lire et à comprendre.

Au regard du contexte sanitaire, les objectifs ont été revus et l'organisation adaptée aux contraintes. Ainsi, deux points ont été traités prioritairement : l'élaboration du nouveau règlement de fonctionnement et la préparation de la restitution des résultats de l'évaluation interne auxquels s'est rajoutée la réécriture du Projet d'Etablissement. Au total, ce sont 12 personnes qui ont participé à l'aboutissement de ces groupes de travail soit un volume global de 396 heures. En 2020, le CODIR de la MECS s'est réuni 4 fois et le COPIL 5 fois.

## 2021

Finalisation de la rédaction du projet d'établissement (2022-2026)

### 1.2.4 Les avis du Conseil de la vie sociale et l'enquête de satisfaction

D'autres instances participent au suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement comme **le Conseil de la Vie sociale de la MECS Notre Maison** particulièrement investi par les jeunes accueillis. Les thèmes abordés étaient :

2016 : informations sur le projet de déménagement de l'internat de Laparade, organisation de l'élection des membres du CVS, modification du règlement intérieur du CVS, animal de compagnie en MECS, questions diverses portant sur les activités proposées aux jeunes accueillis, accès WIFI, utilisation du téléphone portable

2017 : visite du nouvel internat de Villeneuve-sur-Lot, présentation des nouveaux membres élus au CVS, présentation du règlement intérieur, présentation du cadre légal du CVS, questions diverses sur la mise à disposition de scooter, les soirées TV sur les unités de vie, protection des affaires personnelles, ordinateur portable, aménagements des unités de vie, régies activités et la gestion de vêtue, projet de livret d'accueil vidéo, projet de rencontre inter CVS MECS

2018 : visite de l'unité de vie de Fumel, préparation de l'inauguration de l'unité de vie de Villeneuve sur Lot, projet de livret d'accueil vidéo, séjours de transfert, aménagement intérieur et extérieur des unités de vie

2019 : présentation des nouveaux membres élus du CVS, fonctionnement du CVS, climatisation des unités de vie, projet Netflix, animal de compagnie, aménagement intérieur des unités de vie, utilisation du téléphone portable, projet WIFI

2020 : protocole Covid 19, activités proposées aux jeunes accueillis, séjour de transfert, ordinateurs portables pour les jeunes, aménagement intérieur et mobiliers, projet de déménagement de l'unité de vie de Fumel, rénovation de l'unité de vie de Tonneins, mise à jour du règlement de fonctionnement de la MECS, conditions des « quartiers libres », aménagement intérieur et extérieur des unités de vie, appartements insertion

2021 : adoption du nouveau règlement de fonctionnement de la MECS, protocole covid 19 et règle de non brassage, changement de véhicules de service, sorties culturelles, appartements insertion, possibilité d'achat sur internet, vélos électriques, aménagement intérieur et extérieur des unités de vie, gestion de l'argent de poche, climatisation des unités de vie, fermeture des chambres individuelles, projet Clownenroute, horaires des veilleurs de nuit, consoles de jeu et projet Netflix, préparation et organisation de l'élection de nouveaux membres du CVS

Enfin, **une enquête de satisfaction des enfants accueillis sous forme numérique** a été réalisée et menée par des professionnels volontaires et qui ne sont pas directement concernés par l'accompagnement (apprentis éducateurs et éducateurs en formation). Il s'agissait de donner la possibilité aux enfants et aux jeunes volontaires de pouvoir s'exprimer individuellement et sous couvert de la confidentialité à partir du questionnaire adapté à leur tranche d'âge et permettant de repérer les points forts et les points à améliorer et par ce biais, d'identifier leurs préoccupations.

Cette enquête a vu la participation de 27 enfants et jeunes volontaires dont 1 enfant de 0 à 6 ans soit 3.7%, 7 enfants de 6 à 12 ans soit 25.9%, 19 jeunes de 12 à 18 ans soit 70.4%.

Sur les 27 volontaires, 37% étaient des filles et 63% des garçons dont 10 jeunes relevant de l'internat, 9 jeunes du placement familial et 8 jeunes du service insertion.

112 Questions ont été posées aux participants et portent sur :

- l'accueil à la MECS, le premier jour,
- le soin apporté à la préparation de la chambre,
- la protection des affaires personnelles et des biens,
- la visite des lieux avec la famille,
- la chambre individuelle,
- la mixité, la qualité du confort général de la structure,
- l'importance du temps réservé pour l'intimité,
- l'aménagement et personnalisation de la chambre,
- l'accès à la chambre,
- la qualité de l'alimentation proposée, la personnalisation de l'alimentation,
- la quantité de nourriture, la diversité des plats, la prise en compte des propositions de menu, la possibilité de choisir et d'élaborer les repas, l'ambiance durant les repas, le plaisir de manger les plats cuisinés,
- l'accès à internet dans le cadre scolaire ou professionnel ou dans une situation personnelle, l'accès à l'outil informatique, l'utilisation du téléphone, l'accès aux multimédias, la qualité des équipements TV, activités, salle à manger, séjour etc,
- l'accès aux espaces collectifs, le règlement de fonctionnement, l'application du règlement, la participation à l'amélioration du règlement,
- la propreté générale de la structure,
- la participation à l'entretien de la chambre, à l'entretien des espaces collectifs, à l'entretien du linge,
- l'accessibilité de la MECS pour exercer les droits de visite et d'hébergement (visite des proches et séjours en famille),
- l'accessibilité pour se rendre à l'école ou en stage, en centre-ville,
- les moyens pour réaliser les déplacements,
- le respect du niveau d'autonomie,
- le travail autour du projet individualisé,
- la prise en compte du point de vue et des propositions,
- le partage d'éléments relatifs à la situation et aux besoins,
- l'élaboration du projet individualisé,
- le respect des engagements pris par les professionnels dans le cadre du projet individualisé,
- la mise en œuvre des moyens répondant aux besoins spécifiques,
- la participation de la famille au projet individualisé,
- la participation du jeune,
- les activités proposées par l'établissement,
- les possibilités de bénéficier d'aide extérieure ou services,
- la possibilité de choisir et de changer d'activités,
- l'utilisation de l'argent de poche, la gestion du budget personnel,
- la gestion de la vêtue, les choix de la tenue vestimentaire,
- l'apprentissage du savoir vivre,

- le suivi de l'hygiène corporelle,
- l'équilibre alimentaire,
- la gestion du rythme de vie,
- la surveillance de nuit, le sentiment de sécurité, les conditions du sommeil,
- la vie affective et sexuelle,
- les actions de prévention, le choix du médecin traitant,
- la qualité de l'accompagnement dans les démarches,
- le respect du secret médical, la place laissée à la famille dans les différents accompagnements,
- l'accompagnement psychologique proposé,
- le regard porté par l'équipe,
- l'écoute et l'attention accordée, la disponibilité de l'équipe,
- le droit au respect, la prise en compte des désirs, attentes et projets, la discrétion de l'équipe sur la situation,
- la vie privée et l'intimité, la transmission des informations,
- la réponse aux besoins, les demandes d'aide et de soutien,
- les règles de vie quotidienne, le respect et la mise en place des droits de visite et d'hébergement,
- le soutien de l'équipe pour améliorer les liens avec la famille, l'information sur les possibilités de recours,
- le droit à la pratique religieuse,
- le respect des convictions et opinions,
- le respect de la dignité et de l'intégrité,
- le respect de l'intimité, les objectifs de la prise en charge,
- l'organisation et le fonctionnement de l'établissement,
- les projets, le respect des droits,
- le déroulement général de la prise en charge.

Dans le cadre des questions posées, les participants avaient la possibilité de choisir entre 4 réponses : très satisfaisant, moyennement satisfaisant, pas satisfaisant et ne souhaite pas répondre. Il convient de relever les deux points suivants :

- les critères d'appréciation « très satisfaisant » et « moyennement satisfaisant » sont largement majoritaires, ce qui constitue un retour très positif des enfants et des jeunes sur leur prise en charge au sein de l'établissement (77,8% de satisfaction, 22,2% ne souhaitent pas répondre, 0% pas satisfaisant)
- le choix a été fait de regrouper les critères d'appréciation « pas satisfaisant » et « ne souhaite pas répondre » afin de pouvoir identifier les pistes de réflexion institutionnelle et les axes d'amélioration lorsque le taux de ces deux critères est de 50% ou plus.

Ainsi, nous pouvons repérer les thèmes suivants qui méritent l'attention:

- la possibilité d'utiliser le téléphone de la MECS et le téléphone portable du jeune
- la possibilité d'utiliser internet pour communiquer
- la mobilité avec les moyens mobilisés pour se rendre en stage
- la participation de la famille au projet personnalisé
- l'accompagnement éducatif à la vie affective et sexuelle
- les actions de prévention mises en place (drogue, contraception, MST etc)
- la possibilité de choisir le médecin traitant
- la place laissée à la famille dans les différents accompagnements
- le respect et la mise en place des droits de visite et d'hébergement
- le soutien de l'équipe pour améliorer les liens avec la famille
- l'information sur les possibilités de recours en cas de désaccord

### Chapitre 3 : LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs d'évolution et de développement visent principalement à mettre au service du projet une organisation en phase avec les besoins des personnes accueillies et les mutations du secteur. Ils sont issus de la réflexion institutionnelle et en adéquation avec la Stratégie nationale de la Protection de l'enfance (2020-2022), le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2018-2022) conclu par l'ALGEEI avec les autorités de tutelle ainsi qu'avec le Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance (2021-2025). La MECS Notre Maison intégrera également les évolutions apportées par la nouvelle loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants.

#### 1 - Les orientations stratégiques

La MECS Notre Maison se fixe l'ambition de :

- poursuivre l'adaptation de l'offre de services à l'évolution de l'environnement
- mieux prendre en compte les besoins spécifiques ou particuliers dans une logique de parcours coordonné
- continuer l'effort d'optimisation de l'organisation

Concernant l'adaptation de l'offre de services, il s'agit de continuer à mettre en œuvre des réponses adaptables et graduées :

- en poursuivant les objectifs liés à la prise en compte du temps de l'enfant ou du jeune dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie favorisant son épanouissement et son développement personnel

- en favorisant l'inclusion sociale et en développant la pré-insertion au plus tôt dès 15 ans si possible et avec l'accord du magistrat afin que les jeunes puissent « faire l'expérience » d'une vie autonome et de façon progressive (projet architectural à Fumel et Tonneins, transformation de places, permanence éducative, accompagnement modulable en fonction du projet)
- en continuant à prendre en compte la parole des personnes accueillies et à questionner de façon permanente la place des parents dans l'accompagnement
- en misant sur la possibilité d'intervenir à domicile avec les moyens dédiés (placement éducatif à domicile, coordination des accompagnements autour de la situation familiale, projet de mise à disposition d'appartement le weekend ou pendant les vacances scolaires pour certains parents, espace de pair-aidance parentale etc)
- en poursuivant la réflexion institutionnelle et les actions autour de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur les modes de prise en charge
- 

En ce qui concerne la prise en compte des besoins particuliers ou spécifiques, il s'agit de :

- développer les actions de prévention et mieux accompagner les prises de risque
- mobiliser autour de la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap dans une logique de parcours coordonné, collaboration encouragée par la stratégie nationale de la protection de l'enfance (projet de création d'un dispositif d'accueil personnalisé, projet d'équipe mobile ASE/ HANDICAP)
- consolider les savoir-faire et les compétences développées dans la prise en charge des fratries, des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs issus de l'immigration
- 

Enfin, la dernière orientation stratégique porte sur l'effort à poursuivre dans l'optimisation de l'organisation à travers :

- le renfort de la qualité (accessibilité et habitat, développement durable)
- la poursuite de la démarche QVT et la prévention des risques

L'utilisation du cadre de référence national d'évaluation et d'analyse des situations de danger en tant qu'outil diffusé par la Haute Autorité de Santé en Janvier 2021 (HAS) sera également une priorité.

## 2 - Les fiches actions

### **AXE 1 : ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES A L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Fiche Action 1 : La mise en œuvre de réponses graduées et souples : interventions à domicile, l'inclusion sociale et professionnelle

Objectifs :	<p><b><u>Poursuivre les actions favorisant la prise en compte du temps de l'enfant ou du jeune et visant son épanouissement et son développement personnel dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie</u></b></p> <p><b><u>Continuer de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes accueillis</u></b></p> <p>Renforcer l'ancrage territorial de l'établissement et créer du lien dans une optique d'inclusion sociale et professionnelle des jeunes accueillis Amplifier le mouvement et développer la pré-insertion dès 15 ans dans le cadre d'un accompagnement modulable</p> <p><b><u>Améliorer le dispositif d'intervention à domicile (PEAD) afin de mieux adapter cette réponse aux besoins et problématiques</u></b></p> <p>Faire du placement éducatif à domicile (PEAD) une modalité d'exécution spécifique d'accueil provisoire ou d'une mesure judiciaire, il ne s'agira pas uniquement d'un accompagnement à la sortie ou de la préparation d'un retour en famille.</p> <p><b><u>Renforcer les moyens de soutien à la parentalité en proposant un espace d'accueil parents-enfants le weekend et/ou une partie des vacances scolaires</u></b></p>
Actions :	<p>Renfort de l'accompagnement familial au regard de la présence continue de l'enfant protégé au domicile (PEAD)</p> <p>Coordination des parcours à réfléchir et à mettre en place</p> <p>Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire renforcée (PEAD)</p> <p>Promotion de projets d'inclusion sociale et professionnelle au plus tôt</p> <p>Transformation de places et modification de l'autorisation (15 places en famille d'accueil et 18 places en insertion ou places en PEAD)</p> <p>Développement de partenariats</p> <p>Evolution du parc automobile (inclusion sociale)</p> <p>Soutien des professionnels et diversification des compétences</p>
Délais :	2022-2026



<b>Résultats attendus :</b> Amélioration de la qualité de prise en charge Personnalisation de la réponse Diversification des types d'accueil Graduation de l'offre de services au regard des besoins des personnes Promotion de l'autonomie Accès aux ressources et connaissance du territoire d'implantation	<b>Impacts sur l'activité :</b> Evolution des pratiques professionnelles (travail à domicile) Meilleure fluidité et réduction de la durée du placement Bientraitance, ouverture de l'établissement à et sur son environnement Transparence et meilleure prévention des risques de maltraitance Etayage des professionnels Développement du partenariat
<b>Structure(s) concernée (s) :</b> MECS Notre Maison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	<b>Partenaire(s) externe(s) :</b> Service Enfance Famille Tribunal pour Enfants ESMS- établissements scolaires, de soins etc Centres de formation et divers partenaires Divers partenaires relevant de différents secteurs (collectivités locales, culture, loisirs, entreprises etc) Missions locales

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	à rechercher
Réunions de bilan- perspectives sur les mesures PEAD	Janvier 2022	X	
Mise à jour du protocole PEAD / harmonisation des pratiques	2022-2023	X	
Temps de psychologue PEAD à prévoir Coordination de parcours	2022-2023		X
Réactualisation du projet. Evaluation, réajustements en fonction du flux d'activités	2023-2026	X	
Formation des professionnels à l'approche systémique et développement des compétences	2022-2026	X	

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Réflexion institutionnelle pour la création de l'espace d'accueil weekend et/ou vacances scolaires	Juin 2022	X	
Rédaction du projet d'espace d'accueil weekend et/ou vacances scolaires et validation	2023-2026	X	
Mise en place du projet et recherche d'appartements à mettre à disposition et moyens dédiés	2023-2026		X
Projet architectural à prévoir à Tonneins et à Fumel pour s'adapter à la pré-insertion dès 15 ans	2023-2026	X	
Mise en place d'une permanence éducative et soutien dans la création d'un réseau relationnel ou le renouement des liens distendus sous réserve de l'accord des personnes et des décisions judiciaires	2023-2026	X	
Transformation de places : réduction de places en placement familial de 20 places à 15 places et augmentation de places en hébergement diversifié insertion de 12 places à 18 places (possibilité d'une couverture territoriale entre Villeneuve sur Lot et Fumel) ou transformation en PEAD	2022-2026	X	
Accompagnement dans l'évolution des pratiques professionnelles : diversification des compétences et étayage	2023-2026	X	

<p><b>Méthodes et outils d'évaluation :</b></p> <p>Contenu du rapport annuel d'activité et du plan d'amélioration continue de la qualité (nombre de projets portés en interne ou en externe par les professionnels, nombre de participations des personnes accueillies)</p> <p>Retours du CVS</p> <p>Actions de formation engagées (thèmes et nombre de salariés formés)</p> <p>Etayage (nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe)</p> <p>Recueil des besoins identifiés et des difficultés rencontrées lors des interventions (nombre de réunions de coordination, nombre de mesures)</p> <p>Nombre d'actions de formation et nombre de salariés formés</p> <p>Animation du partenariat (participations aux réunions, nombre de conventions, thèmes abordés)</p>
---

## Fiche Action 2 : La promotion de la pair-aidance

Objectifs :	Continuer à prendre en compte la parole de la personne accueillie et de sa famille Questionner la place des parents dans l'accompagnement Reconnaître les savoirs expérientiels Favoriser les participations et les engagements des jeunes dans leur environnement immédiat Promouvoir les droits et devoirs, donner aux jeunes les moyens d'acquérir les outils nécessaires au plein exercice de leur citoyenneté Soutenir et encourager des initiatives
Actions :	Création et proposition d'un espace d'échange et de rencontres entre les familles bénéficiaires d'un accompagnement Soutien à la parentalité par la pair-aidance Mobilisation de jeunes volontaires pair-aidants Développement du partenariat Accompagnement des équipes
Délais :	2022-2026

<p><b>Résultats attendus :</b> Amélioration de la qualité de l'accompagnement des familles et des jeunes Renforcement des espaces d'expression, d'écoute et de participation institutionnels Mobilisation d'outils et développement de pratiques permettant une implication Accès aux droits et connaissance des devoirs Création d'une dynamique de groupe</p>	<p><b>Impacts sur l'activité :</b> Meilleure fluidité et réduction de la durée du placement Bientraitance Transparence et meilleure prévention des risques de maltraitance Etayage des professionnels Evolution des pratiques professionnelles</p>
<p><b>Structure(s) concernée (s) :</b> MECS Notre Maison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	<p><b>Partenaire(s) externe(s) :</b> Service Enfance Famille Tribunal pour Enfants ESMS- établissements scolaires, de soins etc Centres de formation et divers partenaires Divers partenaires relevant de différents secteurs (collectivités locales, culture, loisirs, entreprises etc) Réseau d'entraide par et pour les jeunes placés (REPAIRS) –Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance et des pupilles de l'Etat. (ADEPAPE)</p>

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	à rechercher
Prise de contact avec REPAIRS et ADEPAPE – Nouvelle Aquitaine	2022		
Formation sur la pair-aidance : personnes accueillies et professionnels	2022-2026		
Groupe de travail sur le projet « pair-aidance » : état des lieux et perspectives	2022-2023		
Déploiement du projet pair-aidance en protection de l'enfance	2023-2026		
Accompagnement dans l'évolution des pratiques professionnelles : diversification des compétences et étayage	2022-2026	X	

**Méthodes et outils d'évaluation :**

Contenu du rapport annuel d'activité et du plan d'amélioration continue de la qualité (nombre de projets portés en interne ou en externe par les professionnels, nombre de participations des personnes accueillies)

Retours du CVS

Actions de formation engagées (thèmes et nombre de salariés formés)

Recueil des besoins identifiés et des difficultés rencontrées lors des interventions (nombre de réunions de coordination, nombre de mesures)

Fiche Action 3 : L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur les modes de prise en charge

Objectifs :	Faciliter l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (personne accueillie et professionnels) Concilier les contraintes du placement avec la possibilité pour la personne accompagnée d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication Fixer les orientations et établir les actions prioritaires : assurer la plus grande sécurité des outils d'information et de communication et préserver la confidentialité des données Accompagner au changement des pratiques professionnelles
Action :	Poursuite de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication Communication autour des enjeux liés à l'usage des NTIC : personnes accueillies et professionnels
Délais :	2022-2026

Résultats attendus : Meilleur pilotage du système d'information en adéquation avec les moyens humains, matériels, techniques, financiers Amélioration de la qualité de prise en charge	Impacts sur l'activité : Accessibilité des informations Diffusion des NTIC Qualité de vie au travail
Structure(s) concernée (s) : MECS Notre Maison : -Antenne Villeneuve sur Lot -Antenne Fumel -Antenne Tonneins	Partenaire(s) externe(s) : Prestataires (entreprises) OPCO Santé Divers

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Continuer d'investir et instaurer une gestion efficiente du parc informatique et des outils technologiques utilisés	2022-2026	X	
Définir et formaliser la politique d'accès à internet pour les personnes accueillies et les professionnels	Janvier 2022	X	
Veiller à l'accessibilité des différents outils et supports de la prise en charge : livret d'accueil, règlement de fonctionnement etc	2022-2026	X	

Utiliser le dossier unique informatisé de l'utilisateur : phase de déploiement IMAGO DU	2021-2022	X	
Renforcer la formation continue des professionnels sur l'impact NTIC sur la prise en charge	2022-2026	X	

Méthodes et outils d'évaluation :

Nombre d'outils accessibles développés, de procédures définies et de protocoles élaborés (structure qualité)

Mesure de la satisfaction des personnes accueillies et des familles- retour CVS

Nombre d'actions de formation et de professionnels formés sur les NTIC et enjeux

**AXE 2 : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPECIFIQUES OU PARTICULIERS**

Fiche Action 4 : De la prévention renforcée

Objectifs :	<p><b><u>Continuer de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé : conduites addictives et à risque, activités physiques etc</u></b> Promouvoir et inscrire les actions de prévention et d'éducation à la santé dans les différents projets et prévoir leur programmation et mise en œuvre</p> <p><b><u>Mettre en place une politique nutritionnelle et intensifier la prise en compte des enjeux liés à l'alimentation au sein de l'établissement</u></b> Mener un travail éducatif auprès des jeunes accueillis sur l'alimentation en adoptant une approche globale en partenariat avec IREPS Nouvelle Aquitaine</p>
Actions :	<p>Poursuite des actions de prévention en fonction des besoins repérés et en tenant compte des problématiques par tranche d'âge (jeunes enfants, grands adolescents, jeunes majeurs) : prévention en alcoologie et addictologie par ex, conduites à risque, maladies sexuellement transmissibles etc.</p> <p>Recours aux dispositifs et outils de droit commun</p> <p>Promotion du plaisir à table et lutte contre le gaspillage</p> <p>Relance du partenariat avec l'IREPS NA (J'aime manger bouger) et développement des partenariats avec d'autres acteurs de prévention</p> <p>Coordination des acteurs internes (maîtresses de maison, éducateurs) et évaluation continue des actions engagées</p>
Délais :	2022-2026

<b>Résultats attendus :</b> Amélioration de la qualité de la prise en charge Approche globale de la santé Développement des compétences Meilleure qualité des prestations d'hébergement et de restauration Meilleure articulation entre les professionnels de la MECS (éducateurs et maîtresses de maison)	<b>Impacts sur l'activité :</b> Promotion de la bienveillance Conception de projets adaptés aux attentes et aux besoins de la population accueillie Adaptation à l'évolution des caractéristiques de la population accueillie Sensibilisation des parties prenantes aux valeurs de la prévention Mise en place d'une démarche d'accompagnement active proche du quotidien et favorisant des solutions simples et concrètes
<b>Structure(s) concernée(s) :</b> MECS Notre Maison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	<b>Partenaire(s) externe(s) :</b> Etablissements de soins, ESMS Acteurs de prévention Service Enfance Famille (CD 47) IREPS Aquitaine Programme J'aime Manger Bouger Organismes de formation Nutritionnistes

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Elaboration d'un diagnostic des besoins en matière de prévention	2022-2023		
Mise en place d'un plan d'actions par modalité de prise en charge et par tranche d'âge (petite enfance, grands ados, jeunes majeurs)	2023-2024		
Mise en place d'un échéancier par objectifs et d'une évaluation continue des actions envisagées	2023-2024		
Formation des professionnels à la prise en compte de la prévention et mise en œuvre de soutien dans leurs pratiques	2022-2026		

<p><u>Méthodes et outils d'évaluation :</u></p> <p>Evolution du contenu du rapport annuel d'activité (nombre d'actions menées, plan d'amélioration continue de la qualité)</p> <p>Conventionnement avec les partenaires dont l'IREPS Aquitaine (suivi du plan d'actions élaboré, évaluation des actions engagées et activités éducatives menées et enquêtes de satisfaction)</p> <p>Suivi de mise en œuvre des protocoles élaborés par la structure qualité (nombre de repas et qualité des menus, résultats d'enquêtes de satisfaction)</p> <p>Retours CVS et familles</p> <p>Retours IRP</p> <p>Nombre d'outils développés, de procédures définies et de protocoles élaborés</p> <p>Nombre de conventions de partenariat (ex Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie)</p> <p>Nombre d'actions de formation et de professionnels formés</p>
--

Fiche Action 5 : L'accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicap

Objectifs :	Tenir compte des évolutions des caractéristiques du public accueilli et favoriser le développement des compétences et la maîtrise des situations à risque
Actions :	<p>Perfectionnement dans la gestion des situations d'exception ou de crise et soutien aux professionnels</p> <p>Développement des compétences nécessaires aux activités de diagnostics et d'évaluations en partenariat avec les secteurs spécialisés</p> <p>Co-construction de projets innovants avec le secteur médico-social (coordination de l'équipe mobile ASE/ HANDICAP)</p> <p>Participation aux groupes de travail sur l'évolution de l'offre</p> <p>Conception d'un nouveau projet d'accueil personnalisé : « faire l'expérience d'une vie en studio » pour les jeunes confiés en situation de handicap à partir de 16 ans.</p> <p>Coordination des parcours à réfléchir et à mettre en place</p>
Délais :	2022-2026



<p><b>Résultats attendus :</b> Meilleure connaissance des problématiques de la population accueillie (situation de handicap, accroissement des troubles associés de la personnalité et du comportement, cumul de difficultés sociales et familiales etc)</p> <p>Constitution d'un maillage territorial permettant la co-construction de solutions innovantes et adaptées aux besoins des personnes accueillies</p>	<p><b>Impacts sur l'activité :</b> Evolution des pratiques professionnelles : méthodologie et élaboration de pratiques favorisant la prise en charge et l'accompagnement adaptés, connaissance de troubles et/ou concepts nouveaux opératoires</p> <p>Etayage des professionnels</p>
<p>Structure(s) concernée (s) : MECS Notre Maison</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	<p>Partenaire(s) externe(s) : ESMS- Etablissements de soins- MDPH Acteurs de prévention Service Enfance Famille (CD 47) Commission des situations difficiles / CEDA (CD 47) Prestataires- Centre de formation-</p>

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Poursuite du cadre d'analyse de cas complexes animé par un intervenant extérieur	2022-2026		
Renforcement des partenariats pour les personnes accueillies bénéficiant d'une prise en charge multiple et co-construction de solutions innovantes et adaptées avec le secteur sanitaire et médico-social : mise en place de séjour de répit, expérience du studio pour les jeunes en situation de handicap, équipe mobile ASE/ HANDICAP etc	2022-2026		
Mise en place d'actions de formation ciblées sur les pathologies complexes : journée d'études, colloques	2022-2026		
Poursuite du RETEX : retour d'expérience comme processus de réflexion collective afin de tirer les enseignements positifs et négatifs	2022-2026		

**Méthodes et outils d'évaluation :**

Conventionnement avec les secteurs spécialisés et ESMS (nombre de conventions, nombre de réunions)

Mobilisation des professionnels autour du RETEX (nombre de cas complexes, nombre de réunions, thèmes abordés)

Rapport annuel d'activité – Plan d'amélioration continue de la qualité (contenu)

Actions de formation engagées, colloques, journées d'études (thèmes et nombre de salariés formés, enquête d'évaluation après formation) et GPEC

Etayage (nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe)

**Fiche Action 6 : L'accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs issus de l'immigration**

<b>Objectifs :</b>	Tenir compte des évolutions des caractéristiques du public accueilli : MNA et jeunes majeurs issus de l'immigration Mieux répondre aux besoins et attentes : une dynamique du parcours d'accompagnement
<b>Actions :</b>	Meilleure prise en compte de la singularité de chaque accompagnement et individualisation Meilleure prise en compte de la souffrance et des événements traumatogènes liés au parcours Adaptation des moyens aux besoins Coordination des parcours à réfléchir et à mettre en place Mobilisation de l'intelligence collective et développement d'une expertise liée aux accompagnements réalisés
<b>Délais :</b>	2022-2026

<b>Résultats attendus :</b> Meilleure connaissance des problématiques de la population accueillie (mineurs non accompagnés et jeunes majeurs issus de l'immigration) Constitution d'un maillage territorial permettant la co-construction de solutions innovantes et adaptées aux besoins des personnes accueillies	<b>Impacts sur l'activité :</b> Evolution des pratiques professionnelles : méthodologie et élaboration de pratiques favorisant la prise en charge et l'accompagnement adaptés, Développement de connaissance sur les besoins des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs issus de l'immigration Conception de projets adaptés aux attentes et aux besoins de la population accueillie Adaptation à l'évolution des caractéristiques de la population accueillie Etayage des professionnels
---	---

Structure(s) concernée (s) : MECS Notre Maison <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	Partenaire(s) externe(s) : ESSMS- Acteurs de prévention Service Enfance Famille (CD 47) Autres partenaires
---	--

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Adaptation des moyens déployés aux besoins spécifiques ou particuliers des MNA et jeunes majeurs issus de l'immigration	2022-2026		
Renforcement des partenariats dans la prise en charge des MNA et jeunes majeurs et co-construction de solutions innovantes et adaptées avec les secteurs concernés	2022-2026		
Mobilisation du partenariat avec le secteur sanitaire sur la prise en compte de la souffrance psychique et des évènements traumatogènes	2022-2026		
Mise en place d'actions de formation ciblées sur les MNA et jeunes majeurs issus de l'immigration : journée d'études, colloques	2022-2026		
Poursuite du RETEX : retour d'expérience comme processus de réflexion collective afin de tirer les enseignements positifs et négatifs	2022-2026		

Méthodes et outils d'évaluation :

Conventionnement avec les secteurs spécialisés et autres partenaires concernés par l'accueil de ce public (nombre de conventions, nombre de réunions)

Mobilisation des professionnels autour du RETEX (nombre de cas, nombre de réunions, thèmes abordés)

Rapport annuel d'activité – Plan d'amélioration continue de la qualité (contenu)

Actions de formation engagées, colloques, journées d'études (thèmes et nombre de salariés formés, enquête d'évaluation après formation)

Etayage (nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe)

Fiche Action 7: L'accompagnement des fratries confiées

Objectifs :	Tenir compte des évolutions des caractéristiques du public accueilli : les fratries en protection de l'enfance Mieux répondre aux besoins spécifiques ou particuliers des fratries en protection de l'enfance, une dynamique du parcours d'accompagnement
Actions :	Meilleure prise en compte de la singularité de chaque accompagnement et individualisation Adaptation des moyens aux besoins Coordination des parcours à réfléchir et à mettre en place Mobilisation de l'intelligence collective et développement d'une expertise liée aux accompagnements réalisés
Délais :	2022-2026

<p><b>Résultats attendus :</b> Meilleure connaissance des problématiques de la population accueillie : les fratries</p> <p>Constitution d'un maillage territorial permettant la co-construction de solutions innovantes et adaptées aux besoins des fratries en protection de l'enfance</p>	<p><b>Impacts sur l'activité :</b> Evolution des pratiques professionnelles : méthodologie et élaboration de pratiques favorisant la prise en charge et l'accompagnement adaptés Développement de connaissance sur les besoins des fratries Conception de projets adaptés aux attentes et aux besoins de la population accueillie Adaptation à l'évolution des caractéristiques de la population accueillie Etayage des professionnels</p>
<p>Structure(s) concernée (s) :</p> <p>MECS Notre Maison</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	<p>Partenaire(s) externe(s) :</p> <p>ESSMS- Acteurs de prévention Service Enfance Famille (CD 47) Autres partenaires</p>

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Adaptation des moyens déployés aux besoins spécifiques ou particuliers des fratries confiées	2022-2026		
Renforcement des partenariats dans la prise en charge des fratries confiées et co-construction de solutions innovantes et adaptées avec les secteurs concernés.	2022-2026		
Mise en place d'actions de formation ciblées sur l'accompagnement des fratries : journée d'études, colloques	2022-2026		
Poursuite du RETEX : retour d'expérience comme processus de réflexion collective afin de tirer les enseignements positifs et négatifs	2022-2026		

Méthodes et outils d'évaluation :

Conventionnement avec les secteurs spécialisés et autres partenaires concernés par l'accueil de ce public (nombre de conventions, nombre de réunions)

Mobilisation des professionnels autour du RETEX (nombre de cas, nombre de réunions, thèmes abordés)

Rapport annuel d'activité – Plan d'amélioration continue de la qualité (contenu)

Actions de formation engagées, colloques, journées d'études (thèmes et nombre de salariés formés, enquête d'évaluation après formation)

Etayage (nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe)

### **AXE 3 : OPTIMISATION DE L'ORGANISATION**

#### Fiche Action 8 : L'amélioration continue de la qualité

Objectifs :	Réaliser les évaluations et répondre aux exigences réglementaires Améliorer la qualité de l'habitat Optimiser la gestion des risques dont les risques professionnels Poursuivre les actions visant l'amélioration de la qualité de vie au travail Agir pour l'environnement, intégrer le développement durable dans la vie de l'établissement
Actions :	Mise en conformité avec les exigences réglementaires Poursuite de la démarche d'amélioration continue et de la sensibilisation des acteurs à la réflexion éthique
Délais :	2022-2026

<b>Résultats attendus :</b> Amélioration des conditions d'accueil et de travail Conformité et adéquation avec les exigences réglementaires	<b>Impacts sur l'activité :</b> Promotion de la bienveillance et de la qualité de vie au travail
Structure(s) concernée (s) : MECS Notre Maison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antenne Villeneuve sur Lot</li> <li>- Antenne Fumel</li> <li>- Antenne Tonneins</li> </ul>	Partenaire(s) externe(s) : Organismes prestataires (DEKRA etc) CIST 47 Organismes de formation

Plan d'actions	Echéances	Financement	
		Interne	A rechercher
Accessibilité des locaux et qualité de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de déménagement de l'unité de Fumel</li> <li>- Projet de déménagement de l'unité de Tonneins</li> </ul>	2022-2026		
	2022-2026		

Prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de la démarche QVT</li> <li>- Poursuite de la démarche de prévention des risques (DUERP, CIST 47, CSSCT/CSE etc)</li> </ul>			
Développement durable <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et gestion optimale de consommation de matières premières (fluides etc), réduction de la consommation d'énergie</li> <li>- Gestion durable et réduction des déchets</li> <li>- Optimisation des transports</li> </ul>	2022-2026		
Déploiement de la démarche de questionnement éthique : état des lieux et perspectives	2022-2026		

<u>Méthodes et outils d'évaluation :</u> Rapports d'évaluation Retours CVS Rapport annuel d'activité et plan d'amélioration continue de la qualité Plan pluriannuel d'investissement DUERP Plan de développement des compétences Document unique (sécurité) Suivi et tableaux de bord COFELY
--